

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Julien Barro

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Jülide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : MM. Dominique Jacot et Patrick Mützenberg

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats à distance.

En préambule, le Président précise les indications relatives aux règles sanitaires, que le bureau a ajustées.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Prestations de serment
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021
3. Communications du Conseil administratif
4. Communications du bureau du Conseil municipal
Propositions du Conseil administratif
5. Délibération administrative **045-2021 R** : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 6'234'000.— pour la réalisation d'un centre aquatique sis 53 route de Veyrier, parcelle n° 3188 à Carouge
6. Délibération administrative **048-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la constitution du DDP 3532 grevant la parcelle n° 3388 de Carouge, mise en PPE de ce DDP, constitution de servitudes et l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 3'706'000.— pour la

réalisation d'une ludothèque et d'une arcade commerciale sur la parcelle 3388, respectivement le feuillet DDP 3532 n°107, sis dans l'îlot « Cité Léopard »

7. Délibération administrative **050-2021 P** : Proposition du Conseil administratif d'accepter la désaffectation du domaine public communal d'une partie des parcelles N° DP 2824, 2825, 2861 et 3135 de la Commune de Carouge sises à La Praille Les Acacias, d'un total de 560 m2, telles que figurant au tableau de mutation N° 6 / 2021 établi le 06.09.21 par HKD-géomatique, géomètre officiel, de demander au département compétent d'approuver la désaffectation précitée, d'incorporer provisoirement au domaine privé communal une nouvelle parcelle identique à la future parcelle N° DP 2824 issue du regroupement d'une partie des parcelles désaffectées, soit les parcelles N° DP 2824A, DP 2825A, DP 2861 C et DP 3135B, ainsi que des parties de parcelles privées N° 878C, 884C, 1195C, 1255C, 2436C, 2667A, 3047B et 3048B, d'accepter la création, sur cette nouvelle parcelle identique à la future parcelle N° DP 2824 et provisoirement incorporée au domaine privé communal, de servitudes nécessaires à la concrétisation du PLQ PAV Etoile 1 n° 30044 et complémentaires à celles prévues explicitement dans ce dernier, soit d'une servitude d'empiètement en sous-sol pour un collecteur privé de récupération de chaleur des eaux usées greffé sur le collecteur SIG principal, ainsi que d'une servitude d'usage pour le parvis d'entrée du futur bâtiment B sur la route des Acacias au profit des exploitants des bâtiments sis sur les parcelles N° 3523, 3524, et 3525 de la Commune de Carouge à La Praille Les Acacias, puis d'incorporer la parcelle N° DP 2824, une fois grevée de servitudes, au domaine public communal.
 8. Délibération administrative **051-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de 169'380.- TTC (dont 8'070.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement et à la végétalisation de la rue des Pervenches, entre les rues J. Dalphin et J. Grosselin.
 9. Délibération administrative **052-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur du comité international de la Croix rouge (CICR) Genève pour son aide d'urgence aux victimes de l'escalade des hostilités en Israël et à Gaza
 10. Délibération administrative **053-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'563'100.— destiné à financer le remplacement et/ou l'acquisition de 11 véhicules et engins pour les besoins des services voirie, espaces verts & matériel, de la police municipale et des pompiers de Carouge, ainsi que l'extension de l'infrastructure de recharge des véhicules à motorisation électrique
 11. Délibération administrative **054-2021 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 560'000.— destiné à financer la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire carougeois.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
12. Motion **016-2021 P** : Réalisons les objectifs de la loi pour le CO2 sur tous les bâtiments communaux et en possession des fondations de la commune jusqu'en 2030
 13. Motion **017-2021 P** : Pass COVID
 14. Motion **018-2021 P** : Station de réparation pour vélos
 15. Postulats
 16. Résolutions
 17. Pétition **004-2021 P** : Pour la reprogrammation des travaux prévus en octobre et novembre 2021 en vue de la piétonisation de la Rue Saint-Joseph
 18. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Amedeo De Conti, père de Mme Katia De Conti Kalonji, à laquelle il présente ses messages de sympathie. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et observer une minute de silence.

1. PRESTATIONS DE SERMENT

Prestation de serment de M. Didier Laurent

Pour donner suite à la démission de Mme Solange Decnaeck de sa fonction de conseillère municipale qui a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin dernier, le service des votations et élections a désigné pour son remplacement M. Didier Lauret, ici présent, qui va pouvoir prêter serment pour entrer en fonction.

Le Président prie M. Lauret de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Didier Lauret lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

Prestation de serment de Mme Jülide Turgut Bandelier

Suite à la démission de M. Benoit Holdener qui a été adressée au Président le 6 août 2021, le Conseil municipal a ce soir une seconde prestation de serment. Mais au préalable, le Président cède la parole au groupe des Verts pour un hommage à M. Holdener.

M. Prod'hom indique que le groupe des Verts remercie vivement M. Holdener pour son travail au sein du Conseil municipal et regrette son choix de quitter celui-ci après seulement une année. Pour M. Holdener, l'écologie est non seulement une conviction mais une responsabilité de la collectivité vis-à-vis de nos legs à nos enfants d'avoir un impact modéré et respectueux sur la planète. Ces propos ont pu être interprétés par certains membres de ce Conseil comme un peu extrêmes mais, pour M. Holdener, c'est une évidence que notre monde doit changer et qu'on ne peut plus vivre sans tenir compte de notre impact et des inégalités qu'elle crée. La démocratie directe a cet avantage d'écouter toutes les sensibilités et tout ce qui permet de faire avancer notre société, ici, à Carouge. M. Prod'hom souhaite pour conclure parler d'un échange qu'il a eu avec M. Holdener lors du résultat des élections. Quand M. Holdener a appris qu'il allait siéger, il lui a dit : « Est-ce que je suis légitime ? » La réponse de M. Prod'hom en tant que coprésident des Vert.e.s de Carouge a été simple : « Les électeurs t'ont choisi par ton profil, ta sensibilité et tes compétences et ont décidé de te faire confiance pour les représenter. ». C'est ce dont chacun et chacune ici doit se souvenir quand quelqu'un ne partage pas ses opinions : ils représentent des citoyennes et citoyens qui s'expriment par leurs élu.e.s et élus. M. Prod'hom termine son hommage par ces mots : « Au nom des Vert.e.s, merci pour ton travail et ton engagement, merci pour Carouge, bonne continuation ! »

Pour le remplacement de M. Benoit Holdener, le service des votations et élections a désigné, en date du 12 août 2021, Mme Jülide Turgut Bandelier, ici présente.

Le Président prie Mme Turgut Bandelier de se lever. Après la lecture du serment, il lui demandera de lever la main droite et de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets ».

Le Président donne lecture du serment :

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal."

M. Jülide Turgut Bandelier lève la main droite et répond « Je le jure ».

Le Président prend acte de son serment et lui remet un bouquet de bienvenue.

Applaudissements

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est approuvé par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltbold :

Campagne de sensibilisation sur le renforcement du contrôle du stationnement des véhicules deux-roues motorisés

Une campagne de sensibilisation sur le renforcement du contrôle des véhicules deux-roues motorisés initiée par le Département des Infrastructures a débuté dans le secteur nord de la Ville de Carouge sur un périmètre comprenant une partie de la rue des Noirettes, la rue des Caroubiers, la rue de la Gabelle, la rue François-Meunier et l'avenue Industrielle. La Ville de Carouge a souhaité que celle-ci soit mise en place sur ce secteur qui a vu ces derniers mois la réalisation d'aménagements pour le stationnement des véhicules deux-roues (cycles et motocycles). Depuis le vendredi 17 septembre 2021 et jusqu'à la fin du mois d'octobre, les contrôleurs et contrôleuses du stationnement de la Fondation des parkings ont pour mission d'apposer des fichets aux guidons des véhicules deux-roues motorisés visant à rappeler aux motocyclistes et aux scootéristes que le stationnement sur les trottoirs, ainsi qu'en dehors des cases de stationnement prévues à cet effet, est illicite. Il s'agit d'une première phase préventive qui sera suivie d'une deuxième phase répressive début novembre 2021.

Action de sensibilisation par la mise en place d'un radar acoustique préventif

A partir du mercredi 29 septembre 2021, une action de sensibilisation au bruit routier par la mise en place d'un radar acoustique préventif au chemin de Pinchat sera menée par la Ville de Carouge en collaboration avec le Touring Club Suisse et le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants de l'État de Genève (SABRA). Le dispositif, qui permettra de capter l'intensité du bruit et d'afficher en temps réel une indication sur un panneau lorsque la limite de bruit est dépassée ou en dessous, visera à sensibiliser les usagers de la route. Le capteur sera actif durant quatre semaines, une semaine sans affichage, puis deux semaines avec un affichage sensibilisant et motivant les usagers à conduire de façon moins bruyante, puis une semaine sans, ceci dans le but d'évaluer l'impact sur ces derniers. En effet, le comportement des conductrices et conducteurs a un rôle déterminant sur les pics de bruit et l'analyse des données permettra d'en avoir un aperçu.

Bilan des cours de français au parc

Pour sa première édition qui a eu lieu du 12 au 23 juillet 2021, les cours de français au parc Battelle à Carouge ont rencontré un grand succès. Malgré une météo capricieuse, les cours ont pu avoir lieu tous les jours, soit du lundi au vendredi, de 16h à 18h. Une solution de repli à la salle du Rondeau était proposée les jours de pluie, et a dû être utilisée une seule fois.

Sur l'ensemble de cette quinzaine, soixante-six personnes ont pris part à ces cours gratuits et sans condition préalable avec une moyenne de 21 personnes par jour pour la première semaine et de 33 personnes pour la deuxième semaine. Pendant qu'une dizaine d'enfants ont été accueillis à l'espace ad hoc, les parents ont pu prendre le temps d'améliorer leur français et faciliter les échanges et rencontres.

Les quatre circuits découvertes ont également permis de faire découvrir ou redécouvrir notre belle cité sarde aux Carougeoises et Carougeois et aux personnes des alentours et de favoriser les liens. La fête de clôture, qui a réuni plus d'une soixantaine de personnes, participants, enfants, formateurs, encadrants et organisateurs compris, a été un joli moment de partage.

La Ville de Carouge remercie ses partenaires, le Bureau d'Intégration des Etrangers, le Centre de la Roseraie et l'Université Populaire Albanaise, sans qui ces cours n'auraient pas pu avoir lieu.

Fort de ce succès, la Ville de Carouge espère renouveler l'expérience l'été prochain.

Parcours d'accueil du samedi 9 octobre 2021

Comme chaque automne, la commission de l'intégration organise un Parcours d'accueil qui aura lieu le samedi 9 octobre prochain.

Ce parcours d'une heure et demie qui se termine autour d'une petite présentation à la maison de quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. Nous pouvons compter sur plusieurs accompagnants qui se sont engagés pour guider les quelques 60 personnes dans cette ballade carougeoise et faire ainsi découvrir aux nouveaux arrivants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

La convivialité et les échanges qui colorent ce parcours font que les participants sont toujours très touchés et reconnaissants envers la Commune.

Repas des Jubilaires Noces d'or et Diamant 2021

La Ville de Carouge organise une fête au mois d'octobre réunissant tous les jubilaires (noces d'or et de diamant) à la Salle du Rondeau. Cette manifestation aura lieu le vendredi 22 octobre 2021.

Ce repas qui se fait aux alentours de midi rencontre toujours un grand succès. En effet, à cette occasion les jubilaires ont l'occasion de rencontrer le Conseil administratif mais également de renouer avec d'anciennes connaissances et d'en faire de nouvelles. Plusieurs animations durant le repas rendent ce moment festif. Grâce à la décoration créée pour cette célébration, chaque couple de jubilaires peut repartir avec un arrangement floral.

Distributeurs de protections périodiques gratuites dans Carouge

Suite à la motion acceptée le 24 juin 2021 par votre Conseil au sujet de la mise à disposition de protections périodiques gratuites, le Service des affaires sociales a entrepris les démarches logistiques nécessaires afin de mettre en place ce projet. Ce sont donc 10 distributeurs d'une entreprise jurassienne qui ont été installés à la piscine, à la Maison de quartier, au Service des affaires sociales, à la bibliothèque, au musée et, finalement, au Projets Emploi Jeunes. Les serviettes bio et dégradables ont été ainsi réparties dans ces différents emplacements, et rencontrent un franc succès, surtout à la piscine. Des affiches pour informer de la mise en place de cette nouvelle installation, ont été réalisées en collaboration avec une artiste genevoise, qui avait déjà travaillé avec les bains des Pâquis sur la même thématique.

Pour les écoles, la mise en place s'avère un peu plus compliquée. Dans la mesure où le Service cantonal de la santé, de l'enfance et de la jeunesse mène de son côté des réflexions d'ordre général sur cette question pour l'ensemble des écoles publiques, il nous a été demandé de ne pas nous précipiter. Le service des affaires sociales, en contact avec le DIP, suit donc ce dossier et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite.

Inauguration EVE des Acacias

Comme vous l'aurez certainement vu sur CMnet, vous êtes cordialement invités à l'inauguration de l'EVE des Acacias qui aura lieu le 30 septembre prochain à 18h30.

Après une année de fermeture, je suis heureuse d'inaugurer les nouveaux locaux de cette crèche qui a subi une véritable transformation.

Des travaux importants de mise aux normes de sécurité et d'énergie ont dû être effectués. Ceci a été l'occasion de repenser entièrement l'organisation des groupes, afin de répondre au mieux aux besoins des familles carougeoises. Comme vous le savez, la pression de la demande est la plus forte pour les enfants entre 0 et 2 ans. Aussi, et dès cette rentrée, nous pourrions accueillir plus d'enfants de cette tranche d'âge dans les EVE Epinettes et Acacias qui sont regroupées en multi-sites pour un total de 96 places.

Communications de Mme Molinari :

Pollution lumineuse – Test d'extinction et prochains pas

Comme je vous l'annonçais en avril dernier, un test d'extinction d'une centaine de points d'illumination sur 9 sites de notre cité a été effectué du 21 mai – date de la Nuit est belle ! – jusqu'au 31 août.

Les illuminations éteintes étaient de petites lumières au sol qui éclairaient les arbres ou le ciel, Cela ne concernait pas les lumières en relation avec le patrimoine bâti ou l'éclairage routier. Ces illuminations étaient pour la plupart allumées de la tombée de la nuit jusqu'à minuit. Les lumières au sol de la place du Marché ont aussi été éteintes une heure plus tôt.

Les habitants et habitantes ont été invités à exprimer leur opinion sur ce test via un sondage en ligne (annoncé sur le site communal, par des affiches et sur les médias sociaux).

Le bilan est très positif : plus de 85% des 60 participants et participantes au sondage soutiennent l'extinction de ces illuminations et souhaitent éteindre davantage et aucune plainte n'a été reçue.

Par ailleurs, éteindre cette centaine d'illuminations permet des économies substantielles puisqu'on économiserait 23 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de 7 ménages ou CHF 16'000.- environ.

Je précise que notre Plan lumière préconise la lutte contre la pollution lumineuse ; cette action est donc en phase avec ce plan.

Elle est également en phase avec le plan Biodiversité du Canton de Genève et elle est inscrite dans le plan de législature du Conseil administratif.

Le changement climatique et la perte massive de la biodiversité nous poussent à des actions rapides, le Conseil administratif a donc décidé d'éteindre définitivement les illuminations concernées.

Il a également prévu un autre test : celui de ne pas rallumer durant quelques mois les lumières (spots) au sol de la place du Marché après le démontage des décorations de Noël en février. En effet, la place du Marché est LE lieu de Carouge qui émet le plus de pollution lumineuse avec plus de 60 lumières au sol qui éclairent le ciel. L'éclairage des façades et les lanternes de cette place, non dirigées au ciel, continueront de mettre en lumière notre beau patrimoine.

Bons de réparation étendus aux vélos

Dès début octobre, la Ville de Carouge va proposer des bons de réparation pour les vélos classiques et électriques.

Consciente des enjeux de la réparation dans le cadre d'une consommation responsable, la Ville de Carouge souhaite encourager l'allongement de la durée de vie des objets du quotidien en rendant leur réparation plus attractive financièrement auprès de ses habitantes et habitants. Cela s'est déjà concrétisé par exemple avec les bons de réparation de matériel électronique et les ateliers de réparation.

Comme en 2020, ce concept est étendu aux bons de réparation pour les vélos.

En collaboration avec les commerces carougeois, deux possibilités de bons à choix seront disponibles

- soit un bon de CHF 50.- déductible d'une réparation de vélo classique ou électrique
- soit un bon de CHF 250.- déductible d'un changement du moteur ou de la batterie d'un vélo électrique (dont le coût peut se monter très facilement à CHF 1000.-).

Ces bons ne sont pas cumulables et ne sont pas valables sur un nouvel achat.

Afin de dynamiser l'économie locale et de soutenir les magasins carougeois, ces bons seront valables dans les quatre magasins carougeois qui, contactés, ont souhaité être partenaires une fois de plus de cette initiative.

La procédure est la même que celle en place pour les bons de réparation du matériel électronique : les bons sont à retirer à la mairie, à amener à un commerce partenaire qui déduit la somme et la refacture à l'Agenda21 de la Ville de Carouge, bien sûr avec tous les justificatifs.

Le financement de cette action est rendu possible grâce au fait que l'activité de Carougeroule s'est terminée dès mi-août 2020 au profit du système cantonal de vélos en libre-service VéloPartage, qui, je vous le rappelle, n'est pas subventionné par les communes partenaires. Cela nous a permis d'identifier d'autres besoins en termes de subvention à la mobilité durable. Nous allons tester cette subvention ces prochains mois et analyser la pertinence de la reconduire ultérieurement. Un premier bilan sera fait à la fin de l'année.

Bons Solidaires

Sept mois de bons solidaires carougeois : où en sommes-nous ?

À ce jour, le service financier a reçu les statistiques concernant les bons solidaires qui indiquent que plus de 2'400 usagers inscrits ont acheté des bons. On recense plus de 17'000 visites uniques sur la plateforme.

La valeur des bons mis en circulation est passée de CHF 150'000.- à près de CHF 600'000.- en deux mois, depuis l'ouverture à tous fin juillet et à ce jour. Sur ces CHF 600'000.-, 70% du montant a déjà été dépensé soit CHF 415'000.- qui ont donc été versés aux commerces carougeois (ces chiffres sont tous récents puisqu'ils ont été arrêtés à la semaine du 21 septembre).

Une trentaine de commerçants nous a écrit cet été, pour remercier la Ville de Carouge pour ce projet, mais surtout pour l'ouverture à tous leurs clients et d'avoir augmenté la limite à CHF 500.- par client !

Plus de 20 commerçants ont rejoint le projet des Bons Solidaires Carougeois cet été. Il y a donc à ce jour 168 commerces ou associations culturelles et sportives qui sont inscrits.

La participation de la Ville de Carouge à ce jour se monte à CHF 155'000.- (sur le budget initial de CHF 430'000.-, donc 44% du budget total), un tiers concerne les bons offerts aux citoyens carougeois, et deux tiers pour les 20% offerts en sus de ce que les personnes achètent en bons.

L'impact démultiplicateur dans cette opération est toujours important, comme annoncé depuis le départ, soit de l'ordre de 4 fois la participation de la Ville de Carouge.

Divers canaux sont utilisés afin de maintenir une visibilité constante.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les 168 commerces et associations sportives et culturelles inscrites à cette action ainsi que les usagers et usagères de participer à cette action solidaire.

Fonds communal de solidarité

Depuis début septembre, fin du délai référendaire, le « Fonds communal de solidarité », doté de CHF 300'000.-, formellement adopté et à l'unanimité lors du dernier Conseil municipal, est désormais ouvert à toutes personnes physiques ou morales exerçant leur activité à Carouge et remplissant les critères établis (et décrits dans la directive du fonds dont nous avons pu échanger en commission).

Le Service financier ainsi que le Service de la communication ont travaillé cet été afin que le formulaire en ligne et la page du site internet dédiée soient prêts et accessibles depuis la page d'accueil de notre site internet carouge.ch, et ce dès début septembre.

Un communiqué de presse, une communication sur nos réseaux, une information dans le dernier *Vivre Carouge*, ainsi qu'un article dans la *Tribune de Genève* ont relayé l'information plus largement.

Nous vous tiendrons donc informés dans les prochaines semaines sur l'avancement des demandes reçues, une fois les premiers dossiers examinés et après la tenue des premières commissions d'attribution.

Pour rappel, le délai pour soumettre une demande est le 30 novembre 2021. A titre indicatif à ce jour, nous avons reçu déjà quatre demandes.

Poste de délégué.e aux entreprises et au commerce

Par ailleurs, dans le cadre des activités de promotion économique, je vous informe que l'appel à candidature pour le poste de délégué.e aux entreprises et au commerce, voté au budget 21, sera ouvert la semaine prochaine.

Inauguration du chemin des Moraines

Ma dernière communication concerne l'inauguration lundi prochain à 17h30 du chemin à travers les Moraines, l'itinéraire n° 2. Le rendez-vous est fixé à 17h30 à la rue du Tunnel. L'idée est de se rendre à travers ce chemin jusqu'à la maison de quartier, où un apéritif sera proposé aux personnes présentes.

Communications de Mme Lammar :

Carouge-Rénove

J'ai le plaisir de vous annoncer que le projet Carouge-Rénove prévu dans le budget 2021 va débiter cet automne.

Il faut en effet savoir que le parc bâti genevois englutit à lui seul la moitié des énergies consommées dans le canton, principalement pour le chauffage et l'eau chaude. D'où la nécessité de rénover les bâtiments gloutons en énergie, construits essentiellement durant la deuxième moitié du siècle dernier.

Réalisé en partenariat avec les SIG et le Canton, Carouge-Rénove s'adresse aux propriétaires et régisseurs de tous les locatifs construits entre 1946 et 1990 et dont la surface est supérieure à 500 m².

Le potentiel global d'économie sur la commune est énorme car il concerne quelque 289 bâtiments, dont la surface de plancher chauffé et l'indice de dépense d'énergie sont élevés.

La Solution Rénovation de SIG-éco21 prévoit un accompagnement technique et opérationnel tout au long des projets de rénovation et jusqu'à deux ans après leur réalisation. Cet appui vise notamment à lever les freins et obstacles liés à ce type de travaux.

Le programme impliquera les usagers pour optimiser les chances d'atteindre les performances énergétiques attendues. Mis en place également avec le département du territoire (DT), un guichet unique facilitera les interactions entre propriétaires, régies, maîtres d'ouvrage et représentants des offices compétents pour les autorisations.

La Fondation immobilière de Carouge fait partie des acteurs privilégiés de ce plan afin de tester ce projet. Nous espérons que d'autres propriétaires, cette fois privés, rejoindront rapidement ce programme et que la politique de rénovation des bâtiments en sera dynamisée.

A titre d'exemple, ce programme a permis à Onex de décupler le taux de rénovation en deux années. Près de 1000 logements y ont été rénovés.

A noter que Carouge-Rénove s'inscrit dans la politique énergétique de la commune, qui poursuit les objectifs de la société à 000 watts. Cette opération permettra d'améliorer la qualité de vie et le confort des habitants, tout en diminuant leurs charges.

Carrefour du mouvement

Je souhaitais vous faire un petit bilan du premier été du carrefour du mouvement pour lequel vous avez voté tout dernièrement une délibération.

La collaboration entre la Ville de Carouge et l'équipe de mandataires a permis de faire revivre le parc du Boulodrome. L'opération de cet été s'est soldée par un bilan très positif et aura été une excellente opportunité de placer des jalons importants pour cette nouvelle destination de Carrefour du Mouvement, et d'établir de nombreux liens avec divers acteurs clés du projet. Le Carrefour du Mouvement est né – il devient aussi un Carrefour des Générations et des Communautés !

Après la validation politique et communale du projet, le temps à disposition pour planifier et coordonner les activités du site, pendant les huit semaines de vacances scolaires, a représenté un défi certain. De nombreux enseignements peuvent être tirés de cet exercice et ces derniers sont précieux pour la suite du projet.

Les nombreux contacts établis en amont de cet été ont permis d'identifier et d'anticiper l'installation de certains équipements prévus pour la première étape du carrefour du mouvement : le Box-Up proposant des équipements ludiques et sportifs en libre accès ainsi que les bancs actifs installés pour la première fois en Suisse. En outre, il a été possible d'identifier, en dernière minute, une structure de Street Workout et quelques modules de pump-track, loués pour deux mois afin de les proposer durant cette période estivale uniquement.

L'offre gratuite de cours pendant les huit semaines du programme a été rendue possible grâce à la recherche de coachs via les contacts existants du secteur sport du SCES, ainsi que grâce aux contacts du mandataire avec le Club des Aînés, l'association Push Your Limits ainsi que par des recherches et contacts personnels.

Une collaboration avec Urban Training nous a permis d'utiliser leur plateforme d'inscription pendant toute la durée de nos opérations. Urban Training a également accepté de délocaliser une partie de ses cours au Carrefour du Mouvement, pendant cette période estivale.

Une équipe de cinq jeunes âgés de 22 à 26 ans, habitant ou ayant grandi à Carouge et ses environs, identifiés grâce à l'Association Push Your Limit et aux TSHM ont permis d'assurer une présence, une coordination et un accueil sur le site pendant les 54 jours de l'opération.

La collaboration avec la coordinatrice sport du SCES a été excellente et a facilité les relais indispensables auprès de nombreux autres services ou acteurs de la Ville, elle a permis de renforcer les liens et collaborations entre les services, élément critique pour faire de Carouge une Ville plus active et en mouvement pour toutes et tous.

La collaboration avec les collectifs Ressources Urbaines et Large Scale Studio a permis la mise en place d'une buvette temporaire, ouverte les mercredis de 17h à 21h.

Un soin particulier a été pris pour intégrer les contraintes sanitaires du moment : liste de participants à tous les cours pour un traçage possible, dispositif de nettoyage des mains à disposition sur le site, des activités qui n'incluaient pas d'exercices de groupes ou de contacts physiques, etc.

Un questionnaire a été proposé aux différents usagers. La majorité des personnes ayant rempli notre questionnaire sont des femmes. Ces personnes sont âgées entre 12 et 81 ans, avec une moyenne d'âge autour des 41 ans. Un peu moins de deux tiers des personnes ayant répondu au sondage viennent de Carouge, et un peu plus de la moitié ont des enfants.

La majorité des personnes (97%) trouvent le site facile d'accès, reviendront (93,7%) et surtout recommanderaient celui-ci à leurs amis (96,4%).

Durant cette période estivale, ce sont 111 cours qui ont été proposés, avec une participation totale de 859 personnes, soit en moyenne 7,74 personnes par cours. La participation à ces cours variait entre 0 et 24 personnes.

Il s'agit donc d'un excellent bilan qui augure le meilleur pour la suite de ce beau projet qui, comme vous le savez, s'échelonne en plusieurs étapes.

Musée

Comme certains d'entre vous ont pu le constater en participant au vernissage du musée mercredi de la semaine dernière, notre musée rénové et agrandi avec le nouveau pavillon d'accueil a enfin rouvert ses portes avec une magnifique exposition d'Albertine que je vous invite, si ce n'est pas déjà fait, à aller visiter. Ce vernissage était aussi l'occasion de sortir un petit livre sur l'histoire du musée de Carouge, qui a été écrit par l'historien Dominique Zumkeller, lequel était aussi notre ancien archiviste, et a été illustré par le jeune dessinateur carougeois Herji. Un exemplaire de ce livre a été offert aux conseillères et conseillers municipaux présents à la visite précédant le vernissage. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu et qui souhaiteraient en obtenir un exemplaire, n'hésitez pas à vous rendre au musée pour aller le chercher.

Printemps carougeois

Comme un pied de nez à ce coup du destin qu'est la crise sanitaire, le Printemps carougeois se déroule cette année, covid oblige, à l'automne et prend de la hauteur. Tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur, il survole ainsi ces événements avec légèreté, confiance et espérance, sentiments dont nous avons tellement besoin, en particulier ces derniers temps. Le programme à la fois ambitieux, riche et varié doit nous emmener au pays de l'apesanteur, de la découverte et de l'imaginaire pour nous faire vivre des moments riches en émotions. Comme à son habitude et à sa tradition tant appréciée loin à la ronde, le Printemps carougeois nous fera vivre pleinement autour de la culture et des arts en tous genres.

Les festivités débuteront le jeudi 30 septembre prochain, avec le concours de courts-métrages CourtCarouge au Bio et se poursuivront jusqu'au 10 octobre.

Deux invitations sont offertes aux conseillères et conseillers municipaux, dans la mesure des places disponibles. Pour ce faire, il vous suffit de faire parvenir un courrier à l'adresse culture@carouge.ch en précisant le jour et l'heure de la représentation à laquelle vous souhaitez assister.

Salle des fêtes et Théâtre de Carouge

Cette très brève communication pour vous informer que l'inauguration du Théâtre de Carouge aura lieu le 5 novembre prochain. Vous recevrez prochainement les infos sur CMnet. Deux journées de portes ouvertes, avec la visite de la salle des fêtes, seront organisées les 6 et 7 novembre pour toute la population. Les spectacles quant à eux débuteront en janvier 2022.

Quant à la salle des fêtes, si le passage du public durant les journées portes-ouvertes pourra s'effectuer, nous devons hélas attendre aussi le mois de janvier 2022 pour y passer des soirées, suite à des retards de livraison à cause du Covid et d'autorisation d'exploiter,

Terrasses

Vous vous souvenez certainement que le Conseil administratif a, au vu de la période difficile que traversent les restaurateurs suite à la pandémie, étendu le périmètre des terrasses et accordé la gratuité de ces dernières. Il s'agissait d'une mesure liée à la crise covid qui devait prendre fin à la fin du mois d'octobre. Le Conseil administratif a décidé de prolonger exceptionnellement ces mesures jusqu'à la fin de l'année 2021. Ces extensions sont accordées sur la base des horaires usuels, mais si les terrasses posent des problèmes de tranquillité il sera bien évidemment possible de revenir sur la décision.

Mesures covid au sein des bibliothèques de Carouge

Conformément aux directives fédérales, l'accès aux bibliothèques est désormais réservé aux personnes détentrices d'un certificat covid.

Par souci d'accès à la culture à toutes et tous, nous étudions toutefois la meilleure manière de récupérer les Clic and Collect des non-détenteurs de pass covid. Par exemple, il s'agirait de laisser la possibilité une heure par semaine, sans entrée dans la bibliothèque, pour juste récupérer la commande effectuée en ligne.

Le Clic and Collect avait du reste déjà été mis en place précédemment lors des différents confinements.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers

Aucun courrier n'a été adressé au Conseil municipal depuis la dernière séance plénière.

Nouveau règlement du Conseil municipal

La délibération du 27 juin par laquelle le Conseil municipal a adopté la révision de son règlement a été validée le 14 septembre 2021 et entre donc en force. Le règlement figure sur CMnet. Le Bureau a proposé que l'ensemble des nouvelles dispositions soient appliquées dès ce 23 septembre 2021, y compris celles relatives aux rapports des commissions, pour lesquels les présidences ont reçu un courriel explicatif.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 045-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 6'234'000.— POUR LA REALISATION D'UN CENTRE AQUATIQUE SIS 53 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3188 A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021 et renvoyé en commission des Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 14 septembre 2021 et le rapport a été établi par M. Calame.

Le Président demande si M. Calame a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Calame répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier relève en préambule que ce dossier, auquel il est fortement attaché, traîne depuis longtemps. Le PLR acceptera ce projet dans la configuration d'une étude complète, c'est-à-dire avec le bassin nordique, mais à la condition – et Mme la Conseillère administrative s'y est engagée – que ce bassin nordique ne soit pas nécessairement construit dans le futur. Il faudra en effet encore se pencher sur ce point car il manque des éléments pour trancher. Il est nécessaire d'incorporer le bassin nordique dans l'étude afin d'obtenir ces éléments, pour pouvoir décider si ce bassin sera construit tout de suite, dans une deuxième étape, voire pas du tout ou bien plus tard. A noter que les premiers retours sur la fréquentation du bassin nordique de Lancy ne sont pas extraordinaires, peut-être à cause du covid. M. Voignier rappelle ensuite que la piscine a été construite en 1964 et qu'elle a été rénovée en 1985. A ces deux époques, il y avait quelqu'un à la barre. Or, aujourd'hui, il y a des soucis au sein de la direction de la piscine. Le PLR souhaite attirer l'attention du Conseil administratif sur le fait que le futur capitaine du bateau devra être capable de gérer ce projet, de voir la piscine grandir, de la voir évoluer. Il a bon espoir que la personne qui sera engagée pourra s'identifier à ce projet, le voir prendre en forme et y intégrer sa personnalité. Pour rappel, en 1985, c'est Michel Berthoud, un bon Carougeois, qui a vécu la rénovation de la piscine de l'intérieur. On en a vu l'importance pour les vingt ans qui ont suivi.

M. Von Burg mentionne que le groupe socialiste invite le Conseil municipal à approuver cette délibération. En effet, le crédit d'étude demandé respecte strictement le compromis adopté il y a quelques mois par ce Conseil. En effet, en traitant à part le bassin nordique, ce crédit d'étude laissera le choix au Conseil municipal concernant ce bassin controversé. Le moment venu, trois possibilités s'offriront : faire le bassin nordique en même temps que le reste du nouveau centre, renoncer à ce bassin nordique, ou le renvoyer à une étape ultérieure. Le groupe socialiste est conscient que d'autres questions restent ouvertes, concernant notamment les solutions de transition par un ou des bassins de remplacement pendant la durée des travaux. Toutefois, la présente délibération ne touche en rien cette question. Il n'y a donc pas de raison de différer une décision sur le présent crédit d'étude, qui représente un pas de plus vers la construction d'une nouvelle piscine largement souhaitée.

M. Prod'hom indique que les Verts soutiendront la délibération. Ils remercient l'administration d'avoir mené ce projet dans l'écoute du Conseil municipal, avec rigueur dans les budgets et avec l'ouverture d'esprit de présenter toutes les solutions. L'ouverture de ce crédit d'étude est l'occasion de faire preuve d'audace. Les Verts seront très attentifs à la recherche de solutions pour la production de chaleur renouvelable. Ils invitent le Conseil administratif à faire de ce centre un exemple au niveau suisse, en revalorisant les rejets et en trouvant *in situ* une possibilité de produire la chaleur, en autoconsommation.

De plus, il conviendra de veiller à tenir compte, à toutes les étapes, des énergies grises, de sorte que ce bâtiment soit exemplaire non seulement dans son exploitation mais aussi dans sa réalisation.

M. Baertschi se félicite que le Conseil municipal arrive enfin à prendre des décisions efficaces pour la suite de ce projet. Celui-ci n'a que trop tardé mais, aujourd'hui, un consensus a pu être trouvé, ce qui est positif. M. Baertschi salue à cet égard les efforts qui ont été fournis cet été par les services de Mme Lammar, puisque l'une des questions posées concernait la transition pour les clubs utilisant ces installations. Des solutions seront trouvées. Il va falloir encore réfléchir à toutes ces questions. Les commissaires ont vu que la situation était assez complexe notamment du point de vue réglementaire. Concernant les propos de M. Prod'hom sur les économies d'énergie, le projet va dans la bonne direction. M. Baertschi souligne qu'il s'agit d'un très beau projet pour Carouge qui, pour rappel, est issu d'un concours international qui a été gagné par un bureau carougeois, lequel a fait un très bon travail à ce jour. On ne peut que s'en féliciter pour la suite.

M. Barbuzzi indique que le groupe PDC-Vert'libéraux soutient cette délibération et considère que cette piscine a autant d'importance que le théâtre qui sera inauguré prochainement. Deux ou trois points l'ont toutefois interpellé lors des présentations en commission. Tout d'abord, il n'abandonnera pas le club de Carouge Natation et fera tout pour ce club sur lequel plane malgré tout une petite épée de Damoclès. Pour le groupe PDC-Vert'libéraux, la piscine temporaire est l'alternative la plus réaliste pour maintenir le Carouge Natation, qui compte plus de 800 membres et qui, ces dernières années, a réussi à monter dans l'élite de plusieurs disciplines. Par ailleurs, les PDC-Vert'libéraux considèrent que le coût de ce projet est relativement exorbitant. Ils feront aussi tout pour que les coûts soient si possible revus à la baisse. Aujourd'hui, l'on peut faire des piscines peut-être un peu plus raisonnables. Le système de modules coûte bien sûr plus cher puisqu'il s'agit de bâtiments différents à construire. Des alternatives un peu moins coûteuses pourraient peut-être être trouvées. Dans ce sens, le groupe PDC-Vert'libéraux compte sur le Conseil administratif pour présenter au Conseil municipal différents projets. En validant ce crédit, l'idée est justement de revenir avec d'autres propositions qui satisfassent tout le monde. Enfin, M. Barbuzzi rappelle que les PDC-Vert'libéraux avaient fait des propositions au niveau du calendrier pour essayer de diminuer les coûts et éviter un bassin provisoire. On leur a répondu que ce n'était pas possible, mais sans apporter de preuves. M. Barbuzzi espère donc que les prochaines discussions seront un peu plus étoffées, avec la présentation de différentes réalisations envisageables, un coût si possible un peu moindre et, surtout, sans abandonner le Carouge Natation.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 048-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DDP 3532 GREVANT LA PARCELLE N° 3388 DE CAROUGE, MISE EN PPE DE CE DDP, CONSTITUTION DE SERVITUDES ET L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 3'706'000.— POUR LA REALISATION D'UNE LUDOTHEQUE ET D'UNE ARCADE COMMERCIALE SUR LA PARCELLE 3388, RESPECTIVEMENT LE FEUILLET DDP 3532 N°107, SIS DANS L'ILOT « CITE LEOPARD »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2021 et renvoyé en commission des Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 14 septembre 2021 et le rapport a été établi par M. Calame.

Le Président demande si M. Calame a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Calame répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame salue la proposition intéressante et louable pour une ville de la taille de Carouge de prévoir une ludothèque dans ce nouveau quartier qui se construit. Il profite de l'occasion pour saluer également les autorités administratives, les associations d'habitants et les différents propriétaires qui se sont démenés pour trouver des solutions de relogement pour les locataires. Pour rappel, le chantier de cette ludothèque et de l'ensemble du projet mené par la SUVA allait démarrer sans solution pour les locataires. Suite à l'intervention du Conseil municipal, toutes ces associations et institutions se sont mises ensemble et ont trouvé des solutions pour tous ces habitants de Carouge, ces familles qui étaient logées dans ces bâtiments. M. Calame souhaitait saluer ici cette démarche.

Mme Lammar rejoint les propos de M. Calame. C'est une procédure exemplaire qui s'est déroulée depuis l'été dernier. Au printemps 2020, il restait encore de nombreux locataires sans solution de relogement. Tous les partenaires ont tiré à la même corde et tous les locataires ont pu être relogés, de façon tout à fait satisfaisante, que ce soit par la Suva, par la régie, par la commune, par la Fondation immobilière de la ville de Carouge, dont Mme Lammar tient à saluer le travail effectué, ou encore par des démarches personnelles des habitants, qui ont réussi à se reloger. Aujourd'hui, tous les habitants ont quitté la cité Léopard. Mme Lammar ajoute que les membres du Conseil municipal ont certainement vu que cette étape de la cité Léopard s'est terminée de manière festive, avec une intervention artistique sur les bâtiments par une association qui a proposé de les décorer. Cet événement a eu un bon retentissement dans la presse.

M. Voignier remercie le Conseil administratif pour ce beau projet de ludothèque. Les problèmes de relogement ont effectivement pu être résolus. M. Voignier remercie également Mme Lammar d'avoir relevé le grand effort que la Fondation immobilière de la ville de Carouge a fourni, mais il précise que cet effort aura une contrepartie puisque, dans les futurs bâtiments, des appartements seront attribués à des personnes inscrites à la fondation immobilière. Il se félicite ensuite du projet qui a été présenté en commission. Néanmoins, il regrette que le crédit de réalisation n'ait pas été mis en lien avec un budget de fonctionnement, pour éviter de se retrouver avec un objet que tous les membres du Conseil municipal étaient d'accord de construire mais dont le budget de fonctionnement, quand il leur sera présenté, pourrait les surprendre. Quand des projets qui ont une telle envergure et qui peuvent avoir un impact sur le budget de fonctionnement sont présentés, il serait intéressant d'avoir quelques chiffres sur le fonctionnement. M. Voignier l'a déjà mentionné en commission, ses propos ont été entendus mais il souhaitait le redire en plénière. Cela dit, il ne s'agit pas de remettre en cause ce projet qui est en réalité plus large qu'une ludothèque et qui répondra aux besoins des enfants, de la collectivité et des rapports parents-enfants.

Mme Hiltbold rappelle qu'il est question de ce projet depuis des années, bien avant qu'elle-même ne soit en charge du service des affaires sociales qui s'occupera de cette ludothèque. A ce stade, il s'agit d'un crédit de construction en vue de l'acquisition de locaux bruts. Le Conseil administratif reviendra au Conseil municipal avec un autre crédit pour les aménagements. Ce sera l'occasion de parler plus avant de cette ludothèque, qu'il est souhaité d'aménager d'une manière modulable pour faire face aux éventuelles évolutions des besoins. A ce moment-là, un chiffrage plus précis en termes de fonctionnement sera présenté.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 050-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF D'ACCEPTER LA DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DES PARCELLES N° DP 2824, 2825, 2861 ET 3135 DE LA COMMUNE DE

CAROUGE SISES A LA PRAILLE LES ACACIAS, D'UN TOTAL DE 560 M2, TELLES QUE FIGURANT AU TABLEAU DE MUTATION N° 6 / 2021 ETABLI LE 06.09.21 PAR HKD-GEOMATIQUE, GEOMETRE OFFICIEL, DE DEMANDER AU DEPARTEMENT COMPETENT D'APPROUVER LA DESAFFECTATION PRECITEE, D'INCORPORER PROVISOIEMENT AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL UNE NOUVELLE PARCELLE IDENTIQUE A LA FUTURE PARCELLE N° DP 2824 ISSUE DU REGROUPEMENT D'UNE PARTIE DES PARCELLES DESAFFECTEES, SOIT LES PARCELLES N° DP 2824A, DP 2825A, DP 2861 C ET DP 3135B, AINSI QUE DES PARTIES DE PARCELLES PRIVEES N° 878C, 884C, 1195C, 1255C, 2436C, 2667A, 3047B ET 3048B, D'ACCEPTER LA CREATION, SUR CETTE NOUVELLE PARCELLE IDENTIQUE A LA FUTURE PARCELLE N° DP 2824 ET PROVISOIEMENT INCORPOREE AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL, DE SERVITUDES NECESSAIRES A LA CONCRETISATION DU PLQ PAV ETOILE 1 N° 30044 ET COMPLEMENTAIRES A CELLES PREVUES EXPLICITEMENT DANS CE DERNIER, SOIT D'UNE SERVITUDE D'EMPIETEMENT EN SOUS-SOL POUR UN COLLECTEUR PRIVE DE RECUPERATION DE CHALEUR DES EAUX USEES GREFFE SUR LE COLLECTEUR SIG PRINCIPAL, AINSI QUE D'UNE SERVITUDE D'USAGE POUR LE PARVIS D'ENTREE DU FUTUR BATIMENT B SUR LA ROUTE DES ACACIAS AU PROFIT DES EXPLOITANTS DES BATIMENTS SIS SUR LES PARCELLES N° 3523, 3524, ET 3525 DE LA COMMUNE DE CAROUGE A LA PRAILLE LES ACACIAS, PUIS D'INCORPORER LA PARCELLE N° DP 2824, UNE FOIS GREVEE DE SERVITUDES, AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Président ne donne pas lecture de l'intitulé particulièrement long et compliqué de ce point à l'ordre du jour. Il précise toutefois qu'en résumé, il s'agit en particulier d'une servitude pour un tuyau de canalisation dans le PAV. Le plus simple est de passer la parole à Mme Molinari pour expliquer le sujet.

Mme Molinari remarque qu'effectivement, il s'agit d'un énoncé très compliqué pour un acte technique qui est bien plus simple que cet intitulé, lequel doit être formulé de la sorte quand il s'agit de transferts de ce genre. La délibération administrative présentée ce soir porte sur la création de deux servitudes grevant le futur domaine public issu du PLQ PAV Etoile 1 n° 30044, préavisé favorablement par le Conseil municipal en juin 2019. La première consiste en une servitude d'empiètement en sous-sol, pour un collecteur privé de récupération de chaleur des eaux usées greffé sur le collecteur SIG principal. Pour la seconde, il s'agit de la création d'une servitude d'usage au profit de l'exploitant de l'immeuble (la Banque Pictet) à l'emplacement du parvis d'entrée du futur bâtiment B longeant la route des Acacias. La délibération de ce jour ne concerne que ces deux servitudes situées dans l'îlot B, appelé îlot Pictet, du PLQ déjà voté.

En ce qui concerne le collecteur privé, les associés Pictet ont une ambition très forte en termes d'exemplarité environnementale et ils ont exigé de leurs mandataires le respect des plus hauts standards énergétiques, ce qui implique notamment le recours à 80% minimum aux énergies non fossiles et locales. Leurs ingénieurs ont ainsi développé, en coordination avec les SIG, un système de récupération de la chaleur des eaux usées circulant dans le collecteur principal, qu'ils doivent par ailleurs déplacer à leurs frais pour éviter l'emprise de leur futur bâtiment. Cela implique la construction d'un collecteur privé, qui cheminera en parallèle du collecteur SIG, sous le futur domaine public communal. Or, s'il est normal que le collecteur principal soit situé sous le domaine public, il est nécessaire de grever ce dernier d'une servitude d'empiètement en sous-sol pour qu'un collecteur privé y transite.

En ce qui concerne le parvis d'entrée, cet espace, sis sur le domaine public communal, devra répondre à plusieurs usages : le passage de piétons et cycles en tout temps, les afflux de personnes fréquentant l'auditorium du bâtiment et la dépose-minute de la clientèle de la banque tant que celle-ci exploitera le bâtiment. Afin de permettre ces différents usages, des aménagements tels que des bornes rétractables contrôlant les flux automobiles, dont le financement et le maintien incomberont entièrement au groupe Pictet, devront être installés, ainsi que l'inscription d'une servitude d'usage sur le parvis au profit de l'exploitant de l'immeuble décrivant les usages prévus sur cet espace.

La réalisation et l'entretien du collecteur privé et du parvis incomberont à l'exploitant du bâtiment, ce qui diminuera d'autant la charge d'entretien du domaine public communal. En cas de changement d'exploitant, les servitudes devront être renégociées avec la commune, et en cas de fin de servitude la remise en état se fera aux frais de l'exploitant. Mme Molinari précise que tous ces points ont déjà été discutés, bien sûr, avec les responsables du groupe Pictet.

Ces deux servitudes n'ayant pas été prévues au stade du PLQ voté en 2019, il s'agit aujourd'hui de les inscrire en vue de la délivrance des autorisations de construire. Formellement, l'inscription de servitudes privées sur domaine public communal nécessite la désaffectation transitoire du domaine public existant à l'emplacement des futures servitudes, ensuite l'inscription des servitudes puis la réaffectation du domaine public communal à son emplacement final. Les pièces 5 et 6 annexées à la délibération illustrent l'emplacement des futures servitudes ainsi que les mutations parcellaires prévues, soit, pour résumer, du domaine public communal vers le domaine privé communal, l'inscription des servitudes et ensuite la réinscription au domaine public communal.

Mme Molinari remercie par avance le Conseil municipal de réserver un bon accueil à cette délibération qui vise à respecter parfaitement les prérogatives de cette assemblée décrites à l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, tout en soutenant une démarche environnementale pertinente et en évitant de retarder ce chantier majeur pour la commune.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Concernant l'ensemble de la délibération, M. Calame pense que les choses sont ainsi et sont bien ainsi. Néanmoins, il a une observation sur les documents qui sont présentés. Il a bien entendu que ces servitudes concernaient l'îlot B. Cependant, les documents à la disposition du Conseil municipal comprennent aussi l'îlot A, au centre duquel se trouve un bâtiment qui est cher à de nombreux Carougeois, qui est la maison Baron et qui est prévue maintenue. Le préavis communal avait été amendé pour demander d'étudier la préservation de la maison Baron et de sa dépendance. Sur ces plans, l'on voit que la maison Baron est maintenant un bâtiment orphelin. M. Calame souhaite rappeler qu'une attention doit être portée à ce détail qui, il le sait, n'est pas en lien direct avec la présente délibération mais qui, néanmoins, est représenté noir sur blanc sur la carte qui est soumise au Conseil municipal.

Mme Molinari remarque qu'en effet, la question soulevée par M. Calame concernant la maison Baron est en dehors du cadre de la présente délibération, qui porte sur deux servitudes liées au projet de l'îlot Pictet. Elle se rappelle bien des discussions en commission sur l'îlot A, qui comprend la maison Baron. Elle se souvient aussi de la recommandation relative à la dépendance de cette maison. Ces points, que la commune a à cœur de défendre au plus près de ses capacités et de son pouvoir, sont en discussion. Mais ils sortent vraiment du cadre de la discussion de ce soir.

Mme Uldry demande si les parcelles 3523, 3524 et 3525 sont bien des parcelles nouvelles qui seront créées. Dans le cadastre, les parcelles avec ces nombres se trouvent à Genève Cité et à Genève Eaux-Vives, mais pas à Carouge.

Mme Molinari confirme qu'il s'agit des futures parcelles qui seront dans le domaine public. Au vu de cette question, il aurait peut-être valu la peine de donner lecture de l'intitulé, qui mentionne qu'un certain nombre de parcelles existantes seront désaffectées du domaine public communal puis regroupées pour pouvoir procéder aux mutations, et ensuite l'on retrouve de nouveaux numéros qui sont effectivement de futures parcelles du domaine public. Mme Molinari serait étonnée que les numéros ne soient pas corrects, puisqu'ils ont été validés par en tout cas trois avocats, mais il sera procédé à des vérifications supplémentaires pour être sûr d'éviter toute erreur.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 051-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE DE 169'380.- TTC (DONT 8'070.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AU REAMENAGEMENT ET A LA VEGETALISATION DE LA RUE DES PERVENCHES, ENTRE LES RUES J. DALPHIN ET J. GROSSELIN

Mme Molinari introduit le sujet. Comme le savent les membres du Conseil municipal, l'immeuble communal des Pervenches no 6, dont la construction s'est terminée en 2016, accueille des espaces pour le parascolaire avec la cantine scolaire, les archives de la ville et les archives de la vie privée. La rue des Pervenches a été piétonnisée la même année. La délibération soumise aujourd'hui vise à étudier la manière d'améliorer la qualité de l'espace adjacent. En effet, celui-ci n'a pas encore fait l'objet d'un réaménagement qui tienne compte du nouvel usage.

Le crédit d'étude couvre trois périmètres : la rue des Pervenches (à l'avant du triangle), l'arrière de l'immeuble, ainsi que le passage entre l'école des Pervenches et le parc Wolf, qui est situé dans la continuité de la rue. Les accès des véhicules SIS et la présence de la dalle à l'arrière du bâtiment du parascolaire seront pris en compte dans le projet.

Les problématiques de lutte contre les îlots de chaleur et la création d'îlot de fraîcheur, l'infiltration des eaux de pluie par la végétation et l'arborisation seront prioritaires dans les réflexions qui accompagneront le réaménagement de ces trois périmètres. De même, l'attractivité de l'espace public sera repensée pour répondre aux besoins des usagers des infrastructures publiques présentes dans un périmètre restreint autour de la rue (école des Pervenches, archives, parascolaire, piscine de Montfalcon et salles de sport) dont de très nombreux enfants, ainsi que des habitants et habitantes et riverains.

C'est donc dans la perspective de passer d'un univers assez minéral à une rue plus végétalisée et conviviale que s'inscrit le crédit d'étude présenté au Conseil municipal ce soir. Si celui-ci vote ce crédit, Mme Molinari aura le plaisir de revenir vers lui afin de partager et discuter les résultats de cette étude. A noter que, comme les membres du Conseil municipal le verront dans le dossier, le crédit comprend les phases 31 à 41 soit l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation jusqu'à l'appel d'offres, qui seront menées par une équipe pluridisciplinaire (architecte-paysagiste, ingénieur civil, géomètre, ingénieur mobilité).

Les phases 51 à 53 (projet d'exécution, exécution, mise en service de l'ouvrage) feront l'objet d'une demande de crédit ultérieure.

Bien évidemment, la coordination avec les travaux de l'école des Pervenches sera assurée afin de garantir un planning de réalisation cohérent entre ces deux interventions. Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

Mme Uldry signale que le PLR s'abstiendra lors de la prise en considération de cette délibération car il pense que celle-ci fait doublon avec la délibération 054 qui traite de la plantation des arbres et des arbustes sur le territoire carougeois, plantation qui est faite en trois étapes. La première est la végétalisation des zones en pleine terre. La deuxième est la végétalisation des zones en pleine terre dits nus Et finalement, dans la troisième étape, il conviendra de végétaliser les zones qui doivent faire l'objet d'un projet (square Montfalcon, cimetièrre, place d'Armes, préaux d'école, etc.). Dès lors, pourquoi ne pas intégrer dans ce crédit d'étude le périmètre qui fait l'objet de la présente délibération ?

Mme Molinari souligne qu'il ne s'agit pas d'un doublon. Il faut distinguer deux choses. Au niveau du carré sur la rue des Pervenches, il était prévu depuis longtemps qu'une fois les travaux terminés, cet espace serait rendu plus convivial pour les utilisateurs et utilisatrices, notamment les enfants qui seront tous les jours à la cantine scolaire, et que son caractère fortement minéral serait amélioré. La démarche qui est proposée plus loin à l'ordre du jour est bien sûr aussi en lien avec ces questions de chaleur, de besoins de végétalisation, d'espaces de respiration en ville, mais ces deux démarches ont une temporalité différente. Ici, il s'agit de lancer aujourd'hui une étude sur ce périmètre, et uniquement sur

ce périmètre, qui est composé des trois secteurs que Mme Molinari a mentionnés plus tôt. Cette étude vise à répondre à une demande qui est présente depuis un certain temps déjà. Tandis que la délibération dont le Conseil municipal discutera plus tard concerne, d'une part, des arbres que la commune peut planter déjà dans le courant de cet automne et, d'autre part, des secteurs qui pourraient être dégrappés pour planter d'autres arbres. Une troisième étape est prévue pour des projets spécifiques, par exemple parce qu'un espace est très minéral ou qu'un îlot de chaleur est reconnu dans un secteur ou un autre, mais ces projets doivent faire l'objet d'études parce qu'il ne s'agit pas simplement d'enlever le goudron et de planter – c'est bien plus complexe que cela –, pour pouvoir ensuite présenter au Conseil municipal, pour chacun de ces projets, des demandes de crédits à part. En cela, le présent projet pourrait être considéré comme le premier de ces projets. Mais, encore une fois, ces deux délibérations ne sont pas contradictoires puisque la deuxième délibération vise, elle, une réaction rapide par rapport aux besoins d'arborisation et de fraîcheur aujourd'hui.

Pour deux périmètres du secteur, M. J.-M. Antonioli peut comprendre que ce crédit d'étude soit présenté aujourd'hui et que le crédit de réalisation soit présenté ensuite rapidement, mais il redoute que ce se soit difficilement compatible avec le périmètre situé juste derrière l'école des Pervenches. En effet, à cet endroit, le bâtiment sera entièrement déconstruit. Avec les leçons que les membres du Conseil municipal ont eues ces dernières années sur les plantations de nouveaux arbres, ils savent tous que les terrains doivent d'abord être stabilisés. Il ne faudrait pas commencer à faire des plantations alors que cette école n'aura peut-être même pas été déconstruite, ou que les travaux de reconstruction seront en cours. Pour M. J.-M. Antonioli, ce grand périmètre est un non-sens à l'heure actuelle. L'étude peut être réalisée, mais il ne faut surtout pas avancer trop vite avec un crédit de réalisation trop rapide pour ce secteur-là.

C'est bien pour cela que Mme Molinari, dans son introduction, a mentionné la cohérence que ce projet devait avoir avec le projet de rénovation. Elle souligne qu'il s'agit aujourd'hui d'un crédit d'étude pour pouvoir voir quelles sont les modalités d'intervention dans ce périmètre. Au vu du positionnement du bâtiment, il paraissait cohérent de faire cette étude en un seul tenant. Personne n'aurait l'idée de commencer à planter des arbres derrière l'école en sachant que des travaux importants vont avoir lieu. En revanche, cette étude permettra de connaître la vision vers laquelle la commune veut aller. Le projet de réalisation sera bien sûr discuté en commission puisque Mme Molinari s'est d'ores et déjà engagée à revenir au Conseil municipal pour présenter les résultats de cette étude et discuter de la suite.

M. Etienne remarque que l'on peut, comme le PLR, considérer qu'il y a doublon. Mais il faut faire la différence entre ce projet et une planification, une vision, au niveau du territoire communal, de ce que pourrait faire la commune pour augmenter la proportion d'arbres. Ici, comme l'a dit Mme Molinari, la délibération porte sur un projet ponctuel, le périmètre est clairement identifié. Les membres du Conseil municipal connaissent certainement le lieu, qui est effectivement très minéralisé. M. Etienne s'est réjoui de la construction qui a eu lieu, il a été à l'inauguration du bâtiment, mais c'est vrai que, dans l'espace public, il y a tellement de contraintes que les arbres passent toujours en dernier. Il se réjouit donc aussi de la présente délibération. Il ajoute qu'il y a deux tactiques : soit l'on fait de très grands projets, de grandes visions pour l'avenir, soit l'on identifie, comme Mme Molinari le fait, des petits secteurs avec de petits budgets et l'on essaie petit à petit d'améliorer la situation. En conclusion, le groupe socialiste encourage le Conseil municipal à voter cette délibération sans sourciller.

M. Prod'hom revient sur la démarche entreprise par le Conseil administratif, qui a du reste consulté au préalable les propriétaires. Pour rappel, la parcelle appartenait à la Fondation Emma Kammacher, qui l'a vendue à la commune de Carouge pour réaliser un bâtiment communal. Il s'agissait jusque-là d'un parking. La démarche est vraiment intéressante, et M. Prod'hom a même invité Mme la Conseillère administrative à être plus audacieuse pour voir avec la Fondation Emma Kammacher s'il était aussi possible, sur le périmètre un peu plus au nord, de donner aux habitants un cadre agréable. Ces immeubles ne sont en effet pas implantés dans un cadre extraordinaire. M. Prod'hom ajoute qu'il faudra probablement avoir une vigilance particulière pour les accès pompiers, parce qu'il ne pense pas que la commune pourra planter partout où elle souhaiterait le faire. Enfin, comme il est vice-président de la

Fondation Emma Kammacher, il s'abstiendra à ce titre, mais cela ne signifie pas qu'il ne soutient pas cette délibération.

M. Calame indique que cette délibération fait envie au groupe des Verts, qui a faim de trouver des solutions à la porte de l'école des Pervenches. Tout ce qui pourra être fait pour améliorer le chemin de l'école sera le bienvenu. Le groupe des Verts se réjouit donc de voir quelles propositions seront présentées. Il s'abstiendra de s'abstenir sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée sur la prise en considération, le Président procède au vote.

La prise en considération est acceptée par 19 oui, 0 non et 10 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation, en notant que certaines recommandations ont déjà été faites.

M. Voignier souhaite attirer l'attention des commissaires sur plusieurs éléments. Tout d'abord, le Conseil administratif a annoncé plus tôt que les deux-roues motorisés seraient amendés dans quelque temps dans ce périmètre. Or, il y a énormément de deux-roues motorisées qui se parquent dans le secteur concerné, en particulier derrière le bâtiment de la commune. Comment vont-ils faire ? Ce point ne doit pas être négligé. Il ne sert à rien d'annoncer que les deux-roues seront amendables, si aucune solution de parking ne leur est proposée. Il s'agit aussi d'habitants, qui ont le droit de se parquer pour simplement vivre dans leur commune. Ensuite, M. Voignier rappelle qu'une patrouilleuse scolaire est située à la rue des Pervenches, qui est large et qui est une véritable autoroute à vélos. La patrouilleuse scolaire doit faire très attention parce que les vélos passent à gauche et à droite sans du tout prendre en compte ses mises en garde. Cela fait du reste déjà quelques années que cette situation avait été signalée. Il faudra donc aussi être attentif à ce point. Pour ralentir la vitesse des voitures, la commune installe ailleurs des coussins berlinois, par exemple. Ici, il faudra peut-être installer des éléments qui obligeront les vélos à faire un petit S, pour éviter qu'ils n'aillent tout droit et roulent sur cette rue de façon inconsidérée. Par ailleurs, une sorte de goulet est situé à l'arrière de l'école. On trouve à cet endroit un parc pour enfants, mais sans barrières- M. Voignier peut assurer que si les enfants sortent du périmètre où se trouvent les deux petits chevaux et le tourniquet, leurs parents leur courent après parce que, de l'autre côté, les vélos et trottinettes électriques circulent à des vitesses insensées. Il faudra donc tenir compte de cela dans le projet. Il ne faut pas uniquement parler de végétalisation ou de mobilier urbain, mais prendre en considération aussi les piétons et les autres usagers.

M. L. Antonioli souhaite que des clarifications soient apportées en commission sur l'adjudication des différents mandats. Le crédit d'étude de CHF 169'000.- comporte CHF 134'000.- d'honoraires de mandataires, dont CHF 92'000.- pour le paysagiste. S'agissant d'un montant somme toute importante, il serait intéressant d'expliquer en commission comment sont effectués les appels d'offres et comment sont adjugés les mandats. Ces clarifications sont d'autant plus nécessaires qu'il s'agirait ici du premier volet de plusieurs projets de plantations à Carouge qui pourraient être présentés par la suite.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 052-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE (CICR) GENEVE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DE L'ESCALADE DES HOSTILITES EN ISRAËL ET A GAZA

Mme Hiltpold introduit le sujet. Le Conseil administratif propose l'ouverture d'un crédit pour une aide d'urgence accordée au CICR suite à une demande pressante que la ville de Carouge a reçue de la part de celui-ci afin d'apporter une aide d'urgence aux populations de Gaza et en Israël qui sont très éprouvées par les affrontements qui ont eu lieu ce printemps. L'objectif du CICR est de permettre de reconstruire des structures médicales et de rétablir des réseaux d'alimentation en eau et en électricité.

Les populations civiles, parmi lesquelles de nombreux enfants, doivent pouvoir trouver des conditions de vie acceptables et le plus rapidement possible. Le CICR en tant qu'organisation impartiale, neutre et indépendante garantit que sa mission est humanitaire et vise à protéger et soutenir toutes les victimes, indépendamment de leur origine, nationalité ou religion. Il s'efforce de promouvoir auprès de toutes les parties prenantes au conflit le respect du droit et des principes humanitaires, qui sont universels. Mme Hiltpold remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Calame salue cette initiative. Néanmoins, il relève que la délibération emploie le terme d'hostilités. C'est une guerre, certes asymétrique, mais c'est une guerre qui se passe en Israël. Cela ne change rien à la destination de ces fonds, que M. Calame salue. Cependant tous les mots ont un poids et ici, le mot « hostilités » a peut-être un poids qui est inférieur à la réalité.

Mme Merle souhaite rappeler, au-delà de cette aide d'urgence qui est demandée et à laquelle elle ne s'opposera pas, qu'au niveau d'une commune comme celle de Carouge, l'aide devrait être distribuée en priorité à des projets ayant une ampleur budgétaire moindre. Un montant de CHF 20'000.- par rapport aux besoins du CICR, qui en général s'adresse plutôt aux donateurs de type étatique, est une goutte d'eau dans le budget de cette organisation. Mme Merle sait bien que chaque goutte d'eau compte, mais elle pense que la commune devrait privilégier des projets, qu'ils soient humanitaires ou de développement, dans lesquels les montants que la ville de Carouge accorde peuvent faire plus de différence, soit des projets qui n'ont pas la même ampleur que celui présenté ce soir. Mme Merle invite le Conseil administratif à garder en mémoire cette remarque lorsqu'il traite les demandes d'aide qui lui parviennent.

À la demande de Mme Hiltpold, Mme Merle précise qu'elle parle des dons qu'il est demandé à la commune de faire pour une aide au développement ou une aide d'urgence.

Mme Hiltpold explique que le budget prévoit un montant de plus de CHF 700'000.- qui est utilisé pour l'aide aux pays en développement ou l'aide humanitaire. Cette enveloppe comporte CHF 60'000.- qui sont consacrés, par le biais de trois délibérations de CHF 20'000.- chacune, à des projets humanitaires. Le solde est réservé à des projets d'associations, pour un montant de l'ordre de CHF 40'000.- à CHF 50'000.- par projet, qui sont proposés par la Fédération genevoise de coopération. L'enveloppe globale comprend également environ CHF 80'000.- destinés à des projets avec de plus petits budgets. Ils sont attribués par la commission extraparlamentaire de l'APED. Le Conseil municipal vote donc trois délibérations de CHF 20'000.- pour des associations qui, effectivement, peuvent peut-être récolter des fonds ailleurs et à large échelle, mais Mme Hiltpold souligne que, pour la commune, cela représente CHF 60'000.- sur un budget de CHF 700'000.-. Le reste est discuté et attribué par le biais de la commission extraparlamentaire de l'APED dans laquelle tous les partis sont représentés et qui rassemble des personnes très compétentes pour comprendre et examiner les dossiers reçus.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 053-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 1'563'100.— DESTINE A FINANCER LE REMPLACEMENT ET/OU L'ACQUISITION DE 11 VEHICULES ET ENGINS POUR LES BESOINS DES SERVICES VOIRIE, ESPACES VERTS & MATERIEL, DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES POMPIERS DE CAROUGE, AINSI QUE L'EXTENSION DE

L'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DES VEHICULES A MOTORISATION ELECTRIQUE

Mme Molinari introduit le sujet. Pour rappel, depuis 2016, l'achat des véhicules pour la ville de Carouge est effectué par le service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) pour l'ensemble des services de l'administration et fait l'objet d'une seule délibération.

Cette manière de procéder permet, d'une part, de centraliser l'acte d'achat, de bénéficier de remises complémentaires lorsque les achats sont effectués auprès d'un même fournisseur, de bénéficier de l'expertise et du préavis technique de l'atelier mécanique qui sera en charge d'assurer la maintenance et d'autre part, de simplifier le processus d'investissement en présentant une seule et unique délibération au Conseil municipal. La présente délibération regroupe donc les besoins issus de différents services, à savoir : le SVEM, SSPM (police municipale) et le SILPP.

Chaque année, l'atelier mécanique du SVEM établit budget de maintenance des véhicules (pièces et main d'œuvre). Les véhicules nécessitant d'importantes réparations sont identifiés et, en fonction de leur vétusté, deviennent « candidats » au renouvellement. La fréquence d'utilisation de ces véhicules est systématiquement analysée et mise en relation avec la prestation effectuée pour évaluer la pertinence de procéder à leur renouvellement ou si une location ponctuelle permettrait de répondre au besoin.

Un cahier des charges est ensuite établi avec la collaboration des utilisateurs et les véhicules sont dans la mesure du possible testés de manière à s'assurer qu'ils répondront parfaitement aux besoins. Par ailleurs, et à chaque fois que l'état de la technique le permet, la ville de Carouge prend soin de privilégier les sources d'énergie les moins impactantes pour la santé et l'environnement (électrique, hybride, hybride-rechargeable ou, en dernier lieu, essence). Les véhicules à moteur thermique sont proposés lorsque les spécificités techniques d'un véhicule électrique ne répondent pas aux besoins d'utilisation et/ou lorsque le kilométrage annuel effectué ne permet pas d'atteindre le bénéfice environnemental attendu. À noter aussi que certains véhicules ne sont pas encore disponibles en version non thermique. Le SVEM suit attentivement les développements dans le secteur. La ville de Carouge prend aussi régulièrement langue avec les autres communes pour savoir quelles sont leurs réflexions à ce sujet. Sur la base du cahier des charges, un appel d'offres est effectué et les fournisseurs sont invités à faire une proposition de reprise de l'ancien véhicule.

Le choix des véhicules proposés a été établi selon les critères suivants :

- fonctionnalités opérationnelles selon les besoins définis par les services et les utilisateurs ;
- performances environnementales ;
- ergonomie au travail ;
- fiabilité et contraintes de maintenance ;
- coûts d'acquisition et de fonctionnement ;
- proximité du concessionnaire et qualité du service après-vente.

Mme Molinari remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Fraomene souhaite que la commission obtienne davantage d'informations sur le véhicule de la police municipale. Le véhicule actuel a un très faible kilométrage, environ 20'000 kilomètres par année. Sachant toutes les contraintes qu'implique un véhicule électrique (par exemple, la batterie doit toujours être chargée entre 20% et 80%, sans parler des différences de température), il convient de s'assurer qu'un tel véhicule serait vraiment adapté. En outre, M. Fraomene recommande de donner en commission des informations sur l'infrastructure de recharge. Selon qu'il s'agit de bornes à 100 kilowatts ou simplement de triphasées, cela interfèrera sur la méthode de recharge. De plus, M. Fraomene rend attentifs les commissaires au fait que, sur une 16 kilowatts, il faut entre trois heures et demie et cinq heures et demie pour recharger un véhicule électrique. Il faut également savoir qu'en moyenne, les constructeurs annoncent environ 500 kilomètres d'autonomie, avec des tests rétros

fermés, autoradio éteint, pas de climatisation. Cela signifie donc une autonomie de plutôt 350 à 400 kilomètres. Et comme la batterie doit toujours être chargée entre 20% et 80%, cela réduit fortement le champ d'utilisation du véhicule. Enfin, il faut faire attention à la garantie de la batterie, parce que, même si celle-ci est garantie huit ans, il faut qu'elle ait une capacité de 70% à l'échéance, sinon la garantie n'entre pas en jeu. Compte tenu également du prix du véhicule, M. Fraomene se demande s'il ne serait pas judicieux de rester sur un véhicule hybride comme la Passat qui est actuellement utilisée.

M. Calame recommande d'apporter en commission des informations complémentaires sur la balayeuse Ravo, qui représente un investissement de près d'un demi-million. Il souhaiterait des explications notamment sur les variantes et sur la longévité de cette balayeuse.

M. Baertschi relève qu'un certain nombre de véhicules seraient désormais électriques. Par rapport aux installations de recharge, il faut avoir une planification, au niveau de la consommation de ces véhicules. C'est une réflexion qui est par exemple en cours à la fondation immobilière communale à propos de ses parkings.

M. Voignier remarque que cette délibération est récurrente : chaque année, elle revient et, chaque année, le Conseil municipal n'a qu'un son de cloche, celui des experts de la ville de Carouge. Il pense qu'il faudrait aussi s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. En l'occurrence, c'est surtout la voiture de la police municipale qui le fait réagir. Il recommande d'inviter en commission le directeur du support et de la logistique de la police cantonale. Il serait également intéressant d'entendre un responsable des travaux-voirie de la ville de Genève pour connaître la politique de celle-ci en matière de changements de véhicules. M. Voignier constate que la délibération porte sur de nombreux véhicules, pour des sommes assez importantes. Il partage l'avis de M. Calame sur la Ravo. Il semble que la balayeuse actuelle est souvent en panne, mais peut-être que cela s'explique par l'utilisation de ce véhicule... M. Voignier ne sait pas, mais il souhaite, comme il l'a dit, des informations sur la pratique de la ville de Genève qui semble la plus compétente pour répondre puisqu'elle a un parc de véhicules assez important et qui doit être renouvelé régulièrement aussi.

M. Gerster intervient sur les valeurs de reprise, qui sont toujours surprenantes. Le PLR a procédé à un contrôle, qui aboutit à un facteur de différence de dix. M. Gerster souhaite que des explications soient fournies en commission sur les raisons pour lesquelles une voiture vaut dix fois plus sur le marché que la valeur de reprise indiquée dans le document.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 054-2021 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 560'000.— DESTINE A FINANCER LA PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES SUR LE TERRITOIRE CAROUGEIS

Mme Molinari introduit le sujet, qui a déjà été brièvement évoqué plus tôt dans le cadre de la discussion sur une autre délibération. Les membres du Conseil municipal le savent, le moyen le plus naturel et efficace pour lutter contre le changement climatique et la perte massive de la biodiversité est la plantation d'arbres et d'arbustes. Ces merveilleux végétaux rendent encore d'autres services, très précieux en zone urbanisée, tels que ombrage, absorption des micropolluants et d'eau et ils multiplient les fonctions : paysagère, écologique, esthétique et même économique.

C'est donc tout naturellement que le Conseil administratif s'est rapidement penché sur cette question d'une arborisation et végétalisation plus importante de la commune de Carouge (en parallèle d'une attention particulière portée au patrimoine existant), et cela figure d'ailleurs dans le plan de législature du Conseil administratif. Cette délibération fait écho aussi à plusieurs motions du Conseil municipal parmi lesquelles la 007 -2020 « Déclaration d'urgence climatique », 002-2020 « Pour un plan de gestion du patrimoine arboré », ou un peu plus loin dans le temps, la motion 032-2019 « Réchauffement climatique : planter des végétaux et mieux penser l'urbanisme pour lutter contre les îlots de chaleur », qui toutes ont été approuvées par le Conseil municipal. Cette délibération fait aussi suite à celle qui a été votée récemment en relation au besoin d'ombrager les places de jeux.

Afin de procéder rapidement à une première étape de plantation, une cartographie des zones favorables à la plantation d'arbres sur domaine public et privé communal a été demandée en 2020 au bureau d'ingénieurs CSD qui a permis de définir trois phases. Les deux premières phases font l'objet de la présente délibération.

1. La plantation d'arbres directe dans les zones en pleine terre sans revêtement de sol (plantation de 39 arbres et 25 arbustes, dans des endroits qui ont déjà été identifiés, pour un budget de CHF 19'940.-) – c'est l'objet d'une partie du crédit de réalisation de la présente délibération ;
2. La plantation d'arbres sur des zones avec un revêtement imperméable, qui nécessite une étude plus approfondie – c'est l'objet du crédit d'étude (pour un montant de CHF 21'223.-) et de réalisation de la présente délibération. La phase de réalisation, dont le budget est de CHF 450'000.- comprend aussi bien les travaux de réalisation (CHF 240'000.-), par exemple le dégrappage du revêtement, que les arbres (CHF 210'000.-).

Dans une phase successive, la plantation d'arbres dans des zones plus complexes et qui doivent faire l'objet d'un projet urbanistique d'ensemble est prévue – cela n'empêche pas de réaliser déjà certains projets, comme Mme Molinari le mentionnait plus tôt. Ces projets feront l'objet de délibérations séparées.

D'autres potentiels pourront encore être étudiés, par exemple sur le domaine privé. Il s'agirait de travailler des contacts avec des propriétaires privés qui seraient d'accord de contribuer à cet effort collectif. Pour rappel, au niveau cantonal, l'objectif est de porter la canopée à 30%. Aujourd'hui, elle est à 21%. Bien entendu, toutes les communes n'ont pas le même potentiel, mais elles se doivent toutes de faire un effort important pour augmenter le nombre d'arbres et améliorer la végétalisation du canton.

Si le Conseil municipal accepte cette délibération d'étude et de réalisation, il sera possible de procéder à une première étape de plantations d'arbres encore cet automne (étant précisé que les arbres ne peuvent être plantés qu'en automne), puis de revenir au Conseil municipal lorsque les études sur les sites potentiels avec revêtement imperméable seront effectuées, avant réalisation, pour information et échange.

Le Conseil administratif espère que le Conseil municipal accueillera favorablement cette démarche qui allie urgence contre le changement climatique et efficacité et qu'il fera bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Développement durable.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

S'il faut dépenser un demi-million, M. Calame le votera volontiers pour ce projet, qui vise à planter des arbres. Il s'agit d'une excellente proposition, d'autant plus qu'elle contribue à des aménagements aussi importants qu'intéressants. Il a pointé l'EMS des Pervenches qui n'a pas de dégagement, si ce n'est un aménagement herbeux qui, pour l'instant, est relativement aride et où les arbres seront les bienvenus, peut-être accompagnés d'un ou deux bancs. Il mentionne par ailleurs un autre site potentiel, à la frontière nord de la commune : la rue des Mouettes, qui demande depuis passablement de temps une considération végétale de la part de la ville de Carouge qui est propriétaire de la moitié de la rue.

M. Baertschi remarque que les arbres qui ont été plantés au fil du temps (châtaigniers d'Inde, peupliers d'Italie, platanes qui sont très courants en France) remplissaient tous une fonction, y compris du reste les arbres fruitiers. Aujourd'hui, avec le changement climatique, il est question de planter des essences d'arbres qui devraient résister à la fois à des pics de chaleur et à d'autres extrêmes. Selon M. Baertschi, il est important d'avoir une réflexion globale. Un arbre, ce n'est pas seulement de l'ombrage, c'est aussi un élément de décor, un élément de composition. M. Baertschi était intervenu par exemple à la place de la Fontenette pour demander que la commune y marque un demi-rondeau puisque, historiquement, un rondou se trouvait à cet endroit. Malheureusement, le service de l'urbanisme, qui avait probablement d'autres soucis comme le passage des égouts, ne lui a jamais répondu. M. Baertschi souligne encore une fois l'importance de mener une réflexion globale. Il invite la commission à tâcher

de prendre du recul et de voir quelle pourrait être la démarche durable qui pourrait être mise en œuvre dans l'esprit et les conditions actuels.

M. Voignier attire l'attention des commissaires sur le fait que, par le passé, des plantations ont été faites dont on s'est rendu compte après-coup qu'elles cachaient des visibilitées, par exemple pour des piétons sur un trottoir. Par ailleurs, les couronnes des arbres doivent être taillées de façon adéquate. Il faudra donc être vigilant aux endroits où seront plantés les végétaux et à la manière dont ceux-ci seront traités par la suite, pour éviter, comme cela s'est produit par le passé, de mettre des buissons sur un trottoir qui finissent par gagner du terrain jusqu'à ce que le trottoir ait 60 centimètres de moins, parce que le service voirie, espaces verts et matériel n'a pas fait les tailles nécessaires. Enfin, M. Voignier souligne qu'il ne faut pas planter à outrance. Des espaces de liberté sont nécessaires. Lors des discussions sur le boulo-drome, ils ont tous souhaité que l'on laisse de l'espace où l'on peut un peu se mouvoir sans avoir des arbres partout, sous lesquels l'herbe finit par ne plus pousser. Par conséquent, M. Voignier recommande de veiller aussi à intégrer dans les projets la nécessité de laisser un peu d'espace sans arbres.

Selon M. Etienne, planter plus d'arbres est une vision qui est effectivement louable. Lui-même plaide pour la plantation d'arbres, mais il souligne qu'il faut tenir compte de la manière de planter les arbres. Il y a actuellement un débat sur cette question - l'espace de plantation, les volumes, dans quel type de terre planter, etc. A ce propos, M. Etienne invite la commission à s'interroger sur les fournisseurs. Dans le commerce des arbres, l'on peut faire venir des arbres d'Allemagne par exemple, où il y a de très grandes pépinières. Mais il y a également de très grandes pépinières dans le sud, en Italie et maintenant aussi en Espagne. Avec le réchauffement climatique, on s'aperçoit que les plantes du sud sont mieux adaptées. Mais il ne s'agit pas simplement d'aller chercher des arbres en Italie ou en Espagne et de les planter dans les sols argileux de Genève. M. Etienne ne veut pas alourdir les travaux de la commission, mais il l'invite à approfondir la réflexion, en auditionnant peut-être des spécialistes, comme des représentants de l'OCAN ou des pépiniéristes à propos de la provenance des plantes et de la qualité du sol. Les essences, on sait maintenant lesquelles planter, quoi M. Etienne ait vu récemment à Carouge des plantes du sud, des micocouliers, qui avaient les mêmes échaudures sur leurs troncs que des plantes indigènes.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTION 016-2021 P : REALISONS LES OBJECTIFS DE LA LOI POUR LE CO2 SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET EN POSSESSION DES FONDATIONS DE LA COMMUNE JUSQU'EN 2030

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

La loi contre le CO₂ a été rejetée au niveau Suisse.

A Carouge, la population a dit OUI à 64.6%, au niveau cantonal c'était un OUI à 61.4%

Le texte de la loi du CO₂ prévoyait ceci (objectifs) :

- *En 2030, les émissions de gaz à effet de serre doivent avoir été réduites d'au moins 50 % par rapport à 1990.*
- *Entre 2021 et 2030, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites d'au moins 35 % en moyenne par rapport à 1990.*

Les bâtiments neufs qui n'émettent pas de CO2 sont déjà devenus la norme. Dorénavant, ce principe figurera dans la loi. Les bâtiments existants peuvent continuer d'émettre du CO2, mais une valeur limite est fixée pour les cas où le chauffage doit être remplacé. Lorsque des mesures telles que l'installation d'une pompe à chaleur sont nécessaires pour respecter cette valeur, les propriétaires peuvent adresser une demande de soutien financier au Fonds pour le climat.

Le Conseil d'Etat a adopté le 2 décembre 2020 le Plan directeur de l'énergie (PDE) qui permettra d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques cantonaux et engager résolument Genève dans la transition énergétique. L'objectif cantonal est :

Années	Actuellement	2022	2030	2050
IDC (MJ/m ² .an)	Moyenne de 490	450	350	230

invite le Conseil administratif

- à détailler tous les bâtiments de la commune selon leur état énergétique et de proposer un planning de rénovation énergétique (isolation et technique du bâtiment CVCSE) d'ici 2030 (objectif 350 MJ/m² par an) et les mesures et le planning pour atteindre l'objectif des 230 MJ/m² par an au plus tard en 2050 (toute rénovation terminée).
- à établir un plan de priorités pour la rénovation de ses immeubles et préparer la demande de budget d'étude pour leur réalisation.

Groupe PDC-PVL Carouge

Date du dépôt : Carouge, le 16.09.2021

Mme Châtelain explique que le groupe PDC-Vert'libéraux a déposé cette motion parce qu'il est important que les efforts pour la transition énergétique se poursuivent également au niveau des bâtiments communaux. Si les communes veulent encourager les privés à se préoccuper encore plus des questions écologiques et, plus précisément, de la transition énergétique, il est nécessaire qu'elles montrent l'exemple en continuant leurs efforts pour une transition écologique la plus rapide possible dans leurs propres bâtiments. Dans un rapport d'Amstein et Walhert de 2012 mandaté par le service de l'énergie, l'on peut voir par exemple que, pour les tours de Carouge, l'IDC (soit l'indice de dépense de chaleur des bâtiments mesuré par mégajoule par mètre carré et par an) est de 800 MJ/m²/an, ce qui est très peu performant. Le Vieux Carouge a un indice de 600 à 800 MJ/m²/an, ce qui est également peu performant. A Carouge Est, la « Fontenette logements » est à 300 MJ/m²/an, respectivement 400 MJ/m²/an, ce qui est relativement performant. Les quelques valeurs ci-dessus montrent bien qu'il reste encore beaucoup d'efforts à faire. Mme Châtelain remercie donc le Conseil municipal de faire bon accueil à cette motion et de l'approuver.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Prod'hom salue cette motion, qui va dans le bon sens. La motion parle de l'indice de dépense de chaleur, c'est-à-dire combien les bâtiments consomment. Elle ne parle cependant pas de la qualité de l'énergie que les bâtiments consomment, ce qui était traité par la loi CO2, qui malheureusement n'est

pas passée et qui prévoyait que la qualité de l'énergie que l'on souhaite atteindre pour les bâtiments est une énergie décarbonée. Selon M. Prod'hom, il conviendrait d'éventuellement amender la motion pour y intégrer l'impact CO2 par m2 (soit le rapport entre les émissions de CO2 et les m2), qui était la grande nouveauté de la loi CO2.

M. Baertschi signale que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge partage les préoccupations mentionnées dans la motion et a déjà engagé diverses études à ce sujet. Cette motion vient donc soutenir ces démarches. Concernant ensuite la commune, M. Baertschi relève que le problème est aussi financier. Quand des travaux se font à la maison Montanrouge, le coût n'est pas nul. Quant à la salle de Charmettes, il faut faire avec des contraintes non négligeables. A cet égard, M. Baertschi remarque qu'aujourd'hui, les contraintes liées au patrimoine moderne sont complexes. Il évoque des demandes de classement ou de protection pour les tours de Carouge, et même maintenant pour la piscine des Pervenches. L'on peut bien imaginer les problèmes que cela pose en termes de coûts et de mise aux normes. Ce sont des points qu'il convient de discuter en commission.

M. Etienne invite les commissaires à s'interroger sur les ressources à donner à l'administration pour mettre en application une telle motion, notamment dans le cadre du budget. Une déléguée à l'énergie a été engagée, un certain nombre de projets sont en cours, comme Carouge Cité de l'énergie, etc. Il faudrait faire le lien entre les objectifs de cette motion et les ressources qui sont mises à disposition de l'administration. Cela reviendra peut-être au niveau du budget – on peut du reste analyser les votes précédents sur le poste de délégué à l'énergie, etc., et voir le positionnement des partis. Quoi qu'il en soit, M. Etienne demande aux commissaires de s'interroger sur ce lien.

13. MOTION 017-2021 P : PASS COVID

Pour cette deuxième motion, le Président demande également au secrétaire d'en donner lecture, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu les nouvelles mesures sanitaires concernant la pandémie prises par les Autorités fédérales.

Vu l'obligation d'avoir un Pass Covid valide ou un QR code test PCR négatif imposée à bon nombre de lieux publics (restaurants, fitness, universités, discothèques, théâtres, musées, etc.).

Vu que nous pensons que les autorités communales devraient donner l'exemple afin de ne pas passer pour des privilégiés aux yeux de la population qui, elle, est contrainte de respecter ces nouvelles mesures restrictives.

Vu que la Commune a mis en place un tel dispositif lors de la récente visite de son musée

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

à exiger de toutes personnes siégeant en commissions municipales, quelles qu'elles soient, ou lors des séances du Conseil municipal, de présenter un Pass Covid valide ou, à défaut, un QR code test PCR de moins de 72 heures négatif, voire d'effectuer un test rapide.

Le groupe PLR

Date du dépôt : Carouge le 16 septembre 2021

M. Morex indique que cette motion a deux objectifs. Tout d'abord, cela fait une année et demie que le Conseil municipal subit les contraintes dues à la pandémie et se réunit dans une salle où, pour le moins,

les conditions de travail ne sont pas optimales. Encore ce soir, la plupart des intervenants n'arrivent pas à parler dans le micro, il faut tendre l'oreille pour à peine entendre ce qu'ils disent. Le fait de demander le pass covid présente l'avantage de pouvoir enlever le masque, ce qui aide à la compréhension de ceux qui parlent difficilement dans un micro. Le second objectif n'est pas de diminuer les libertés de chacune et chacun, mais le PLR regrette que le Conseil municipal, en tant qu'assemblée d'élus, fasse exception, alors que la population, pratiquement dans tous les lieux publics où elle se rend, doit présenter soit un pass covid, soit un QR code de test négatif. C'est donc pour ces raisons que le PLR a déposé cette motion qui, M. Morex l'espère, sera acceptée en discussion immédiate.

Selon M. Von Burg, cette assemblée n'est pas comparable à des restaurants, des commerces, etc. L'exception est explicitement prévue, notamment dans les mesures fédérales. Les manifestations politiques, qui servent à la bonne marche politique, à la formation d'opinions, etc., doivent être plus accessibles que les commerces et les restaurants. Ensuite, M. Von Burg considère que la solution préconisée par le bureau et qui est pratiquée aujourd'hui est raisonnable et suffisante, surtout si l'on tient compte en plus des distances qu'il y a dans cette salle. Par ailleurs, il se permettra une remarque plus bienveillante qu'ironique à l'adresse du PLR : une des valeurs qu'il respecte beaucoup chez le PLR, c'est l'importance que ce dernier attache à la responsabilité individuelle. La solution préconisée par le bureau met cet aspect en valeur parce que c'est à chacun de savoir se comporter en l'occurrence ; soit l'on a le pass covid, mais ceci ne sera pas nécessairement contrôlé, soit l'on décide soi-même de mettre le masque.

M. Morex remarque que la motion ne demande rien de plus que ce qui est pratiqué ce soir.

M. Von Burg souligne que le PLR demande des contrôles. Or, ce soir, personne n'a contrôlé à l'entrée.

Il s'avère que des contrôles étaient bel et bien effectués à l'entrée de la salle.

Mme Uldry rejoint les propos de M. Von Burg quand il dit, par exemple, que la politique n'a rien à voir avec les restaurants. En revanche, elle estime qu'en tant qu'élus, les membres du Conseil municipal doivent montrer l'exemple à la population, à laquelle il est demandé un pass sanitaire notamment pour les loisirs. Ou encore, sa filleule, qui a 19 ans, ne peut pas suivre son premier cours d'université en médecine parce qu'elle n'a pas le pass sanitaire. Son autre filleule, qui est aussi à Lausanne, n'a pas non plus le pass sanitaire. Sachant que la politique n'est pas un devoir mais que l'éducation en est un, pourquoi ne pas exiger des politiciens qu'ils montrent leur pass sanitaire, mais l'exiger des étudiants ?

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 11 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Peterschmitt rappelle que le Conseil national discutera de cette thématique lundi prochain. Dans ce contexte, il serait sage de renvoyer la motion en commission des Règlements pour s'assurer que les conditions qui seront en vigueur au Conseil municipal correspondent à ce qui sera décidé à Berne.

M. Calame soutient la proposition de renvoi en commission. Quand bien même ce sera peut-être du temps perdu puisque la réponse est déjà fournie aujourd'hui, ce sera au moins l'occasion d'expliquer aux motionnaires qu'ils sont les seuls à pouvoir retirer leur motion. La commission aura donc son utilité même si elle dure peu de temps.

Si le renvoi en commission est voté, M. Morex espère que la date de la commission sera fixée avant la suppression de toutes ces mesures sanitaires.

Le Président précise que, si le bureau a choisi une solution entre-deux, c'est-à-dire d'appliquer le principe que le pass covid permet de retirer le masque, c'est parce qu'imposer le pass sanitaire à tout le monde, comme le demande la motion, aurait dû obtenir un vote à la majorité absolue, conformément à une ordonnance fédérale sauf erreur.

M. Gerster relève que, dans la situation actuelle, les mesures sanitaires changent sans cesse. Il le vit dans sa profession où, à peine il a le temps de mettre en application les mesures dans une directive qu'il peut déjà la jeter à la poubelle pour en faire une nouvelle. Quand le PLR a déposé cette motion, il ne connaissait bien sûr pas encore la décision du bureau. Mais cette motion est plus large que celle-ci parce qu'elle concerne non seulement les membres de ce Conseil, mais aussi les collaborateurs, les invités, les personnes externes qui assistent aux séances de commission ou aux séances plénières. M. Gerster ajoute qu'effectivement, avec le masque, il est parfois difficile d'entendre les intervenants, y compris en commission. La motion permet aussi de se montrer solidaire avec la population qui, elle, doit présenter le pass covid dans de nombreuses situations. Il s'agirait donc soit de montrer son pass covid, comme ce qui a été pratiqué en principe ce soir, soit d'aller dans une pharmacie faire un test (qui, jusqu'à la fin du mois et peut-être encore après, est gratuit) et venir avec le QR code. Selon M. Gerster, si le Conseil municipal veut renvoyer la motion en commission, il vaut mieux simplement la refuser, parce que la situation est à ce point évolutive que les mesures auront probablement changé d'ici là. Accepter cette motion revient à donner un signal fort de la part des élus. Ensuite, il est évident que les conditions seront adaptées aux décisions fédérales.

Selon M. Von Burg, il n'est effectivement pas très utile de se battre pour des queues de cerise. La différence entre les deux n'est pas énorme. La voie la plus simple et la plus sage – mais M. Von Burg ne sait pas comment régler cela sur le plan formel – serait, comme l'a dit M. Peterschmitt, d'attendre de voir ce qui sera décidé à Berne. Si cette décision est plus sévère que ce que le bureau a décidé, celui-ci adaptera la pratique aux nouvelles mesures fédérales. M. Von Burg propose donc de faire confiance au bureau pour adapter sa décision à ce que Berne décidera, sans compliquer tout cela avec un renvoi en commission.

Le Président distingue deux propositions : renvoyer la motion en commission des Règlements ou ajourner la motion et la traiter à la prochaine séance du bureau.

M. Peterschmitt retire sa proposition de renvoi en commission.

Dans ce cas, le Président met aux voix la proposition d'ajourner la motion et de la traiter au prochain bureau en fonction de l'évolution des normes sanitaires.

La proposition d'ajourner la motion et de la traiter au prochain bureau en fonction de l'évolution des normes sanitaires est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. MOTION 018-2021 P : STATION DE REPARATION POUR VELOS

Pour cette dernière motion, le Président demande également au secrétaire d'en donner lecture avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu la transition vers la mobilité douce. Ce qui implique un nombre croissant de vélos.

Vu que ces deux roues peuvent nécessiter des petits entretiens pour en assurer la sécurité.

Vu que les locaux pour vélo dans les immeubles d'habitation ne peuvent plus offrir un espace pour effectuer les petits entretiens courants comme changer une chambre à air.

Au vu de ce qui existe et fonctionne dans d'autres Communes comme celle de Lancy.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

invite le Conseil administratif

à étudier la possibilité de mettre en place des stations TOUT EN UN pour le gonflage et la réparation des cycles, comprenant une pompe de gonflage manuelle et 22 outils en acier inoxydable sur le territoire carougeois.

Le groupe PLR.

Date u dépôt : Carouge, le 16 septembre 2021

M. Fraomene relève que toute utilisatrice ou utilisateur de vélo a déjà rencontré des problèmes de réglage de selle, de guidon ou de pneus dégonflés. Le but de la motion est d'alléger les petits tracés du quotidien pour améliorer l'usage de la mobilité douce. M. Fraomene espère que le Conseil municipal fera bon accueil à la motion.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Fraomene ajoute que le but n'est pas de faire concurrence aux commerçants. Il s'agirait par exemple de mettre une borne au carrefour du mouvement, aux tours de Carouge, aux Epinettes, au tennis de Pinchat, au collège de Staël ou aux Noirettes. L'objectif est donc de couvrir l'ensemble du territoire, et non pas seulement le centre où se trouvent la plupart des boutiques de réparation. Les cyclistes pourront accéder à ces bornes 24/24 heures et 7/7 jours. En illustration, le PLR a donné l'exemple d'une de ces stations à Lancy. Le coût d'une telle station n'est pas très élevé. La borne située devant le centre commercial de la Praille a bien rendu service à M. Fraomene. Elle est très utilisée, elle est sécurisée, les outils sont attachés à des câbles métalliques ce qui permet d'éviter les vols, elle est propre, elle ne prend pas beaucoup de place. Ces stations sur la commune de Lancy ont été très bien accueillies.

Concernant les 22 outils, M. Etienne se demandait justement comment cela se passait, si l'on rentrait à la maison avec l'outil, mais M. Fraomene vient de lui apporter la réponse. Il invite le Conseil administratif à voir si Lancy a fait un bilan de ce dispositif sur son territoire. Il convient notamment de se soucier de la durabilité de ces stations, pour éviter de mettre en place des bornes qui, trois ans plus tard, sont en ruine. Par ailleurs, quand il est arrivé l'autre jour à son travail (ils sont une vingtaine de collaborateurs à se rendre au bureau à vélo), il y avait un monsieur qui avait un atelier mobile et qui réparait les vélos pour tous ceux qui le souhaitaient. Il ne sait pas s'il existe des associations qui font des ateliers de réparation itinérants, mais si tel est cas, ce pourrait aussi être une solution. Celle-ci ne répondrait pas tout à fait à la motion parce que les stations seraient, elles, accessibles en tout temps, et elle risquerait en outre de faire concurrence aux commerçants. La situation est complexe, et M. Etienne se réjouit de la réponse que le Conseil administratif apportera à la motion.

Mme Molinari indique que la réflexion est déjà un peu entamée, puisqu'elle a eu des échanges avec ses collègues de Lancy. En effet, la petite station devant le centre commercial de la Praille lui a aussi rendu service. Cette station est en place depuis un moment déjà, elle a l'air de fonctionner. Il ne semble pas y avoir de problème de durabilité. Concernant ensuite le risque de concurrence, Mme Molinari rappelle, comme elle l'a annoncé dans ses communications, que des bons de réparation de vélo ont été mis en place et permettront de soutenir les commerçants.

Ce que va dire M. Peterschmitt est peut-être une évidence, mais les Verts soutiennent cette démarche, comme du reste toute démarche allant dans le sens d'une démocratisation du vélo. Personnellement, il utilise la station qui se trouve à Uni Mail pour regonfler les pneus de son vélo. C'est très pratique et cela fonctionne bien.

M. Baertschi remarque que l'on voit souvent, dans les stations-services, des vélos et des scooters utiliser le matériel pour gonfler leurs pneus. Il souhaite savoir si les stations proposées dans la motion pourraient aussi servir aux scooters. Mais les embouts ne sont peut-être pas les mêmes.

M. Fraomene répond que, si les stations se trouvent sur le trottoir, les deux-roues seraient amendables, à moins que le véhicule ne soit poussé à la main.

M. L. Antonioli ajoute que les embouts ne sont effectivement pas les mêmes.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. POSTULATS

Il n'y en a pas.

16. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

17. PETITION 004-2021 P : POUR LA REPROGRAMMATION DES TRAVAUX PREVUS EN OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021 EN VUE DE LA PIETONISATION DE LA RUE SAINT-JOSEPH

Cette pétition, munie de 81 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 10 septembre 2021 et adressée au Conseil municipal.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture, sans la lettre d'accompagnement.

*Mesdames Hiltbold, Lammar et Molinari, Maires de la Ville de Carouge,
Monsieur Barro, Président du Conseil municipal de la Ville de Carouge,*

Avec cette pétition, les commerçants de la rue Saint-Joseph vous demandent de remettre les travaux prévus en octobre et novembre 2021 dans cette rue à une date ultérieure, idéalement janvier et février 2022. Cette demande est motivée par le fait qu'octobre et novembre sont des mois cruciaux pour nos commerces. C'est le moment des repérages et des commandes qui préparent la saison des fêtes.

L'impact négatif qui a suivi les fermetures de novembre 2020 est encore présent dans toutes les mémoires. Une année après, les commerçants demandent de pouvoir travailler dans de bonnes conditions à cette période et des travaux dans la rue viendraient entraver gravement ces conditions.

Nous vous remettons à ce jour une pétition sous forme de dix feuilles (au total 80 signatures) qui concernent le report de date de l'exécution des travaux de la rue Saint-Joseph. Cette pétition est adressée aux trois membres du Conseil administratif de la Ville de Carouge.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (donc sans traitement).

Le Président ajoute que l'habitude à Carouge est de recevoir les pétitionnaires. En l'occurrence, pour autant que la décision du Conseil municipal aille dans le sens des pétitionnaires, il ne semble pas que

ceux-ci doivent obligatoirement être reçus, si c'est pour expliquer aux commissaires les raisons pour lesquelles le Conseil municipal devrait aller dans leur sens. Par conséquent, le Président proposerait la discussion immédiate et que le Conseil municipal décide ensuite de convoquer une commission pour recevoir les pétitionnaires – ce qui, comme il vient de le mentionner, ne serait pas nécessairement utile si le Conseil municipal a déjà décidé d'aller dans leur sens – ou de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour répondre, le cas échéant favorablement, aux pétitionnaires. Il s'agirait donc de commencer par sonder les différents groupes sur leur position quant à la demande des commerçants de repousser les travaux.

M. Morex est d'avis qu'il faut recevoir comme d'habitude les pétitionnaires et renvoyer cette pétition en commission des Pétitions.

Mme Turgut Bandelier n'a pas tout à fait compris la proposition du Président. Une fois n'est pas coutume, elle rejoindra le PLR. Pour elle, une pétition signifie que des personnes se sont mobilisées. Il s'agit de l'outil de base de la démocratie directe. C'est une opinion qui est exprimée et qui doit être entendue. Ici, compte tenu des délais, Mme Turgut Bandelier ne renverrait peut-être pas la pétition en commission, mais elle considère que le Conseil administratif devrait en tout cas recevoir les pétitionnaires – ce serait la moindre des politesses.

Mme Molinari rappelle, comme elle l'avait annoncé lors du Conseil municipal du mois de juin, que les travaux sont prévus aux mois d'octobre et novembre afin qu'ils soient terminés fin novembre de manière à ce que cet aménagement profite aux commerces et à la vie carougeoise dès le mois de décembre, quand, en plus, la rue sera particulièrement décorée et attrayante. La décision sur la suite à donner à cette pétition revient au Conseil municipal, mais Mme Molinari souhaite apporter quelques éléments qui pourront alimenter la réflexion. Elle précise au préalable qu'elle n'a pas de position tranchée sur cette question, parce qu'aujourd'hui, ces travaux suscitent à la fois beaucoup de craintes, mais aussi beaucoup d'attentes. Elle précise également qu'il s'agit simplement de poser des coffrets électriques, dans des trous de 60 centimètres. Malgré tout, elle comprend que ces travaux peuvent susciter des craintes. Concernant le processus suivi, une information a été envoyée au tout début du mois d'août. Une séance d'information publique a eu lieu le 2 septembre à laquelle Mme Molinari et les services techniques ont participé. C'est à la suite de cette séance d'information qu'est venue la pétition. Mme Molinari souligne que les pétitionnaires ne sont pas dans une démarche de rejet du projet, mais ont un réel souci sur le fait que ces travaux se déroulent en octobre et novembre, qui sont des mois où les gens commencent déjà à faire leurs courses de Noël. Elle signale qu'en fonction de la décision que le Conseil municipal prendra ce soir, les travaux pourront être re-planifiés pour janvier et février. Néanmoins, il est du devoir de Mme Molinari d'attirer l'attention du Conseil municipal sur deux aspects. Le premier, c'est que, si un report des travaux est effectivement techniquement possible et qu'a priori, cela n'entraînera pas de surcoûts pour la commune, les températures sont moins clémentes en janvier et février. Par conséquent, il serait possible que, certains jours, les travaux ne pourraient pas avoir lieu. Le deuxième élément est le suivant. Si cette pétition, qui a été signée par des habitants et des commerçants de Carouge, est acceptée, cela signifie que les travaux ne pourront pas commencer le 1^{er} octobre. Il faudrait que le Conseil municipal prenne une décision ce soir, parce que la commune ne peut pas retenir les entreprises qui sont d'ores et déjà engagées, avec des contrats, pour leur dire finalement, dans un mois et demi, que les travaux qui devaient commencer en octobre auront lieu plus tard. Non seulement cela ne serait pas correct vis-à-vis de ces entreprises, mais en plus, la commune risquerait probablement des pénalités financières. Enfin, Mme Molinari signale que, suite à toute la communication qui a été faite sur cette piétonnisation (l'information au Conseil municipal, la séance publique, les lettres qui ont été envoyées cet été aux habitantes et habitants et aux commerçants), certaines personnes ont aussi exprimé le fait qu'elles attendent la rue piétonne et l'attendent le plus vite possible. Même si ce ne sont pas ces personnes-là qui s'expriment aujourd'hui, mais les pétitionnaires, il faut savoir qu'elles existent aussi. Mme Molinari ajoute pour terminer que les services sont prêts à avoir la flexibilité qui permettra de s'ajuster à la décision que le Conseil municipal prendra, quelle qu'elle soit.

M. Von Burg aurait souhaité des indications plus précises de la part de Mme Molinari, afin de savoir si, dans l'hypothèse où ces travaux sont reportés, ils peuvent être réalisés en janvier et février ou si les entreprises ne seront plus disponibles, ce qui renverrait les travaux aux calendes grecques. Il aurait également souhaité savoir de quel ordre de grandeur seraient les éventuelles pénalités. Pour lui, ces précisions sont importantes afin de mesurer le risque qu'encourt la commune. M. Von Burg ajoute qu'il serait un peu paradoxal de voter au printemps des motions qui soutiennent financièrement les commerçants en cette période difficile et, ici, ne pas tenir compte de leurs préoccupations.

Mme Molinari a mentionné qu'a priori, il n'y aura pas de pénalités financières. Si, pour des raisons météorologiques, il faut rallonger la durée des travaux parce que le gel ou la neige empêchent de poser l'asphalte pour boucher la petite tranchée de 60 centimètres, les coûts seront certes augmentés, mais les sommes ne devraient pas être conséquentes. Concernant la première question de M. Von Burg, les services de Mme Molinari, en prévision de la présente séance, ont pris langue avec les entreprises, qui attendent que le Conseil municipal prennent une décision soir mais qui seraient effectivement disponibles pour commencer les travaux en janvier. Le seul bémol serait que les travaux risquent de durer plus de deux mois, comme Mme Molinari vient de l'expliquer. Pour rappel, lors de la séance d'information publique, elle s'était engagée à ce que tout soit mis en œuvre pour que ces travaux puissent être réalisés en deux mois, grâce à une mobilisation importante des entreprises.

M. Von Burg note que les entreprises attendent la décision et qu'elles sont prêtes à s'adapter. Cela signifie, sur le plan formel, qu'il faut que le Conseil municipal se détermine ce soir sur la pétition.

Le Président remarque que ces propos rejoignent ce qu'il disait plus tôt. Loin de lui l'idée de ne pas recevoir les pétitionnaires, mais il faut être conscient qu'un renvoi en commission empêcherait de facto un début des travaux le 1^{er} octobre.

Selon M. Calame, si la pétition a pour mission de mettre le Conseil municipal et le Conseil administratif dans l'embarras, c'est réussi. Les pétitionnaires se manifestent tardivement. Ils auraient pu réagir lors de la présentation publique du projet, où le planning a également été présenté. Par ailleurs, M. Calame ne doute pas que les pétitionnaires sont des commerçants, mais il ne sait pas si tous les commerçants ont signé cette pétition. Il y en a d'autres peut-être qui attendent ces travaux pour pouvoir bénéficier de ce nouvel équipement public pour Noël. Et repousser les travaux aux mois de janvier ou février, c'est peut-être aussi embarrassant pour ceux qui font les soldes. Le dépôt de cette pétition à la veille des travaux, mettant le Conseil municipal dans une situation délicate, pousse M. Calame à insister sur le fait que, si cette pétition devait être prise en considération, elle soit renvoyée en commission et que les pétitionnaires viennent défendre leurs motivations et préciser qui ils représentent. Le Conseil municipal pourra ainsi continuer à considérer les pétitions comme un outil démocratique important, qui ne doit pas être utilisé à tort et à travers.

M. L. Antonioli souligne que les commerçants qui ont signé la pétition ne remettent pas en cause le projet de zone piétonne, qui est attendu par en tout cas une majorité des commerçants. Mais au vu des difficultés qu'ils ont subies, ils souhaitent que ces travaux soient décalés de quelques mois pour leur permettre de passer la période des pré-fêtes dans de bonnes conditions. Le PLR va soutenir les commerçants en donnant une suite favorable à la pétition. Il ne remet pas en cause ce projet, mais il veut simplement que celui-ci soit réalisé dans un délai qui convienne aux commerçants, lesquels sont les premiers impactés. M. L. Antonioli rejoint par ailleurs les propos de M. Calame sur le point qu'il faut recevoir les pétitionnaires pour qu'ils puissent défendre leur demande. Mais, encore une fois, il s'agit de deux mois de décalage. Dans le contexte actuel, Carouge doit bien cela à ses commerçants.

M. Fraomene remarque que, si la commune ne reporte pas ces travaux, elle cassera la dynamique de reprise. Les commerçants commencent un peu à sortir la tête de l'eau. Est-ce le moment de leur remettre la tête sous l'eau ? Le PLR a déposé en janvier une motion pour un fonds de soutien aux commerçants en cas de travaux, qui aurait été bien utile ici. Le PLR comprend que les habitants attendent avec impatience cette zone piétonne, mais c'est grâce aux commerçants qu'il y aura de la vie dans cette rue, parce que ce sont les commerces qui feront venir les gens. Ce n'est pas le moment

de les lâcher, alors qu'ils sortent tout juste de la crise. Il convient de les soutenir et de décaler les travaux de deux ou trois mois s'il le faut. C'est une question de cohérence également avec les autres actions de soutien que la commune a mises en place.

Mme Merle abonde dans le sens de M. Fraomene. Tout le monde ici soutient ce projet. Les commerçants ont été durs à convaincre, mais maintenant que ce projet a leur soutien, il serait vraiment dommage de casser cette dynamique positive pour une question de quelques mois. La ville sera de toute façon belle au mois de décembre grâce au programme d'illuminations et de décorations qu'a concocté l'administration. Et ce n'est pas le fait d'avoir la zone piétonne réalisée qui fera une grande différence dans le chiffre d'affaires des commerçants. Mme Merle invite donc le Conseil municipal à aller dans le sens des commerçants et à réaffirmer son soutien au projet tout en demandant à ce qu'il soit réalisé à une période de l'année moins gênante pour les commerçants. Quant aux aléas météorologiques, si ces travaux ne peuvent pas avoir lieu en janvier et février, ils seront réalisés en mars et avril. D'après Mme Merle, la commune n'en est pas à quelques mois près, à partir du moment où le projet est planifié et annoncé.

M. Morex rejoint les propos de ses trois préopinants. Ne pas recevoir les pétitionnaires en commission, c'est faire le forcing alors que ces gens sont en très grande difficulté. En début de soirée, dans les communications du Conseil administratif, il a été annoncé que les cafés-restaurants pouvaient prolonger leurs terrasses jusqu'à fin décembre. M. Morex imagine que, si les travaux à la rue Saint-Joseph débutent au mois d'octobre, les terrasses devront probablement disparaître, alors que la commune vient de promettre de les maintenir jusqu'au mois de décembre.

Selon M. Prod'hom, tout le monde veut la rue piétonne, qui est un magnifique projet. Sur la forme, des citoyens et citoyennes ont exprimé leur inquiétude. Le Conseil municipal a toujours privilégié le dialogue. Les élus sont les représentants de la population, laquelle les sollicite, par 81 signatures, pour être écoutée. Le groupe des Verts voulant des processus participatifs et des assemblées citoyennes, ne pas écouter les pétitionnaires serait un mauvais message. Que les revendications de ces derniers soient légitimes ou non, c'est l'écoute qui doit être privilégiée, de manière à ce que, sur d'autres dossiers, la population puisse avoir confiance en son Conseil. M. Prod'hom est donc favorable à recevoir les pétitionnaires.

Mme Molinari souligne que la préoccupation de ne pas pénaliser les commerces a toujours été au cœur de la réflexion. Dès le départ, l'idée a été de travailler à cette piétonnisation avec les commerçants, notamment les Intérêts de Carouge, afin de créer une bonne dynamique. Mme Molinari signale ensuite que, peu importe la date des travaux, une attention très forte sera portée à la limitation des nuisances causées par le chantier. Comme tout chantier, celui-là engendrera inévitablement des nuisances, mais Mme Molinari pense que ces dernières seront largement compensées par l'espace qui sera retrouvé à la suite des travaux. Concernant les restaurants, leurs terrasses seront améliorées grâce au projet. D'ailleurs, les trois restaurateurs qui se trouvent dans le secteur ont été approchés à titre individuel également. Tout cela montre bien que la commune est à l'écoute des commerçants.

M. Calame rappelle que ce projet a été discuté, planifié, annoncé, présenté au public et aux commerçants. Il ne s'agit donc pas de forcing. Certains commerçants se réjouissent peut-être que cette rue soit piétonne dès Noël. Ils n'ont pas eu à se manifester par une pétition. Faut-il maintenant fonctionner pétition contre pétition ? Par ailleurs, M. Calame entend que les travaux seraient réalisés en janvier et février, mais qu'ils pourraient aussi avoir lieu en mars en fonction des conditions météo. En mars, le Conseil municipal aura donc une pétition des restaurateurs qui demanderont que le chantier n'ait pas lieu à ce moment-là, lequel correspond au début de l'exploitation de leurs terrasses. Ce projet a été discuté avec les utilisateurs, les habitants et les commerçants. En l'occurrence, l'usage de la pétition est très embarrassant parce qu'il vient en contradiction de ce qui a été largement discuté. L'occasion de se manifester a été donnée plusieurs fois. Si la pétition est acceptée, cela fera des satisfaits, c'est-à-dire les pétitionnaires, mais cela risque de faire aussi de nombreux déçus.

M. Von Burg revient sur la question d'entendre ou non les pétitionnaires, parce que cela pose des problèmes de délai. En général, une pétition fait une proposition. Dans ce sens, il est logique de recevoir les pétitionnaires pour qu'ils puissent expliquer leur proposition. Mais ici, la pétition demande de faire plus tard quelque chose qu'il est déjà décidé de faire. Il s'agit donc d'un cas de figure un peu différent. Par ailleurs, il faudrait savoir qui les pétitionnaires représentent. Il faudrait donc presque procéder à une enquête, pour savoir s'ils représentent ou non une majorité de commerçants. M. Von Burg considère que, dans cette situation particulière, la voie habituelle qui consiste à entendre les pétitionnaires n'est pas praticable, parce qu'elle implique de donner une réponse tardive aux entreprises, qui ne voudront plus travailler avec la commune. Par conséquent, soit le Conseil municipal estime que le souci exprimé par un certain nombre de commerçants est légitime et il demande au Conseil administratif de donner suite à cette pétition, soit non. Mais rallonger les délais n'est simplement pas praticable, en l'occurrence.

Le Président relève que, si la pétition est renvoyée en commission, celle-ci n'aura pas grand-chose à discuter avec les pétitionnaires puisque, de facto, le temps que la commission soit convoquée, etc., les travaux auront lieu en janvier.

M. Fraomene rappelle qu'en effet, le projet a été présenté l'année dernière. Mais tout le monde pensait, à ce moment-là, que la crise du covid serait terminée en début d'année, ce qui n'a pas été le cas. Il ne faut pas non oublier que les détails n'ont été présentés que lors de la séance d'information publique, qui a eu lieu le 2 septembre. De nombreux commerçants ont alors été surpris des contraintes liées au chantier. La pétition a été déposée le 10 septembre, soit huit jours plus tard. Les commerçants ont réagi rapidement, parce qu'une semaine pour rédiger une pétition et se concerter entre commerçants est un délai court. M. Fraomene invite le Conseil municipal à prendre en considération la pétition et à décaler les travaux au début de l'année prochaine, en expliquant qu'il a compris l'inquiétude des pétitionnaires.

M. Morex revient aux inquiétudes exprimées par M. Calame. Avec le réchauffement climatique, il ne croit pas que le mois de janvier sera sibérien.

Le Président se propose de mettre aux voix le renvoi en commission pour entendre les pétitionnaires.

M. Von Burg propose le renvoi direct au Conseil administratif.

Mme Molinari précise que, dans le cas où cette pétition serait renvoyée au Conseil administratif, celui-ci s'engagerait à recevoir les pétitionnaires.

Le Président indique à Mme Merle que le Conseil municipal peut faire des recommandations au Conseil administratif et l'inviter à répondre aux pétitionnaires dans le sens de ces recommandations.

M. Voignier invite le Président à procéder à un premier vote sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec la recommandation d'aller dans le sens de la pétition et donc de surseoir aux travaux. Ensuite, un deuxième vote portera sur la réception des pétitionnaires par la commission. M. Voignier comprend que certains ici aient envie d'entendre les pétitionnaires sur les raisons pour lesquelles ils ont eu cette réaction, qui du reste a été très rapide. La pétition a malgré tout été signée par 80 personnes.

M. Barbuzzi entend ici beaucoup de choses, entre ceux qui visiblement n'aiment pas les restaurateurs, et ceux qui les aiment. Il n'est pas sûr que la commune soit à deux mois près. Il relève ensuite que les terrasses vont bientôt fermer pour l'hiver. Serait-il possible de demander au Conseil administratif que les travaux soient aménagés de façon à permettre de maintenir les terrasses ? Si la réponse est positive, M. Barbuzzi considère que c'est ce mandat-là que le Conseil municipal devrait transmettre au Conseil administratif. Les pétitionnaires souhaitent repousser les travaux, mais ceux-ci peuvent peut-être tout simplement être aménagés pour éviter de préteriter les terrasses.

Mme Molinari précise que les restaurateurs ont été approchés individuellement. Elle n'entrera pas dans les détails techniques, mais une terrasse ne sera pas touchée par les travaux, tandis que les deux autres devront être réduites. Selon Mme Molinari, la pétition ne porte pas simplement sur la question des terrasses, mais sur la question plus générale des commerces. Mme Molinari pense que la pétition exprime la crainte des commerçants en relation avec des travaux sur la route et d'éventuels retards. Toutes les mesures ont été prises pour permettre les livraisons et limiter un maximum les impacts du chantier, mais elle peut entendre ces craintes.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède aux votes.

Le renvoi au Conseil administratif pour réponse aux pétitionnaires est accepté par 18 oui, 5 non et 6 abstentions.

Le renvoi en commission des Pétitions pour recevoir les pétitionnaires est accepté par 20 oui, 0 non et 9 abstentions.

Par conséquent, Mme Molinari informera demain les entreprises que les travaux auront lieu à partir de janvier.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation relatif au renvoi en commission des Pétitions.

M. Calame recommande d'indiquer aux pétitionnaires combien leur venue est importante et que la commission, quand bien même le Conseil a accédé à leur requête, tient à les entendre ne serait-ce que par respect pour le débat qui s'est déroulé ce soir et pour que le Conseil municipal comprennent mieux leurs intentions.

Pour donner du sens à la rencontre avec les pétitionnaires, puisque leur demande aura déjà été réalisée, M. Von Burg recommande à la commission de chercher un dialogue plus large avec les commerçants qu'elle rencontrera - comment ils reçoivent la politique communale en général, s'ils la ressentent comme une obligation, ou comme une aide, etc. Il convient de profiter de ce contact qui n'aura plus d'effet sur l'objet de la pétition mais qui peut avoir des effets plus larges sur les bonnes relations entre les pétitionnaires et la commune.

Mme Molinari comprend le souhait de M. Von Burg, mais elle ne sait pas dans quelle mesure les pétitionnaires représentent également d'autres commerçants. Les Intérêts de Carouge, qui représentent une partie importante des commerçants, ont souvent été reçus en commission. La demande de M. Von Burg peut faire l'objet d'une autre commission, plus large. Mme Molinari ajoute, comme annoncé dans ses communications, que le poste de délégué au commerce et aux entreprises a été ouvert. La personne qui sera engagée sera aussi en mesure de gérer les relations avec les commerçants, et peut-être d'apporter des éléments aux réflexions du Conseil municipal et du Conseil administratif.

M. Voignier rebondit sur les propos de M. Calame. Il est important de recevoir les pétitionnaires et d'obtenir des explications. Dans la mesure du possible, il serait intéressant d'entendre des pétitionnaires représentants des commerçants et des habitants. C'est en effet peut-être d'autres perspectives qui les ont amenés à signer la pétition.

18. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Hiltpold à la question écrite QE 012-2021 de M. Baertschi qui s'intitulait « sécuriser les entrées des piscines / caméras »

Pour rappel, M. Baertschi revenait sur la demande, qu'il avait déjà formulée par deux questions écrites précédentes, de sécuriser pour le moins deux points sensibles qui sont les entrées de piscine, à savoir celle de la Fontenette et celle des Pervenches par la pose de caméras de surveillance.

La réponse est la suivante.

Au terme de la saison estivale et au regard des informations qui vous ont déjà été communiquées dans le cadre de la QE 008-2021 et de la QE 009-2021, nous sommes en mesure de vous faire part de notre analyse de la situation sur la base d'éléments factuels.

Tout d'abord, nous vous informons que les événements ponctuels qui se sont déroulés respectivement à Carouge le 19 mars (bagarre à la piscine des Pervenches), le 23 mai (bagarre à la rue Jacques-Grosselin) et le 24 mai 2021 (agression par arme blanche avec blessé au chemin de Grange-Collomb) ne se sont fort heureusement pas reproduits. Nonobstant, tant la Police cantonale, en charge des actes d'enquête judiciaire, que la Police municipale qui veille à la sécurité de proximité, restent très attentives à l'évolution de la situation et de ces phénomènes. Par ailleurs, un travail de prévention en désescalade a été entrepris par les partenaires sociaux auprès de certains jeunes gens

Pour revenir à votre demande de sécurisation de la piscine de la Fontenette et des Pervenches par le biais de caméras de surveillance aux entrées de ces installations, le Service de la police municipale et le Service informatique, logistique et protection de la population de la Ville de Carouge ont été sollicités pour un avis à ce sujet.

Du point de vue de la Police municipale, cette dernière relève qu'elle n'a pas eu à intervenir à la piscine des Pervenches depuis le 19 mars 2021. Depuis cette date, elle a effectué de nombreuses patrouilles sur site à diverses occasions sans constater de problématiques inhérentes à des rassemblements ou au maintien de la sécurité publique.

Quant à la piscine de la Fontenette, qui fait systématiquement l'objet d'un renforcement de la surveillance du mois de mai au mois de septembre par l'engagement d'agents de sécurité afin d'appuyer les gardiens de bain, de faire respecter les dispositions du règlement intérieur, de contrôler les accès à l'entrée et d'assurer une présence sécuritaire, la Police municipale signale qu'elle est intervenue à plusieurs reprises durant la période estivale, dont deux fois en collaboration avec la Police cantonale, pour des comportements inadéquats et des incivilités commises dans l'enceinte de la piscine. Durant cette période, les infractions constatées ont été traitées et des interdictions d'entrée pour la toute la durée de la saison ont été notifiées à l'encontre de personnes ayant été mises en cause. Il n'y a toutefois pas eu d'actes de violence notoires à déplorer et la collaboration et la coordination entre les différents partenaires de la sécurité a démontré son efficacité.

Concernant le Service informatique, logistique et protection de la population, il appert que d'un point de vue légal, la mise en place de caméras de surveillance devrait faire l'objet d'une autorisation du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence afin d'intégrer ce nouveau dispositif dans notre infrastructure actuelle. D'un point de vue technique, cela engendrerait des travaux et des coûts importants.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif n'est pas en faveur de la mise en place d'un tel dispositif aux entrées des piscines publiques, ce qui serait disproportionné en l'état. Bien entendu, nous continuerons à porter une attention particulière à l'évolution de la situation et aux différents aspects sécuritaires.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite QE 014-2021 de M. Von Burg relative à la transparence LIPAD et aux communications du Conseil administratif

Le Conseil administratif vous remercie pour votre question qui porte sur la communication spontanée des autorités des informations relatives à leurs travaux et décisions, au sens où l'entend la LIPAD. Il

convient de préciser que de très nombreuses décisions prises lors des séances du Conseil administratif sont constituées d'orientations données aux services, de décisions administratives ou de points de gestion en tant qu'employeur, autant de points qui ne peuvent pas simplement être publiés.

Ainsi on voit que le traitement de votre question nécessite une intéressante analyse pour déterminer, comme le stipule la LIPAD ce qui constitue des informations « de nature à intéresser le public ». Et ce n'est pas pour autant que cela ne doit pas être fait.

Aussi, le Conseil administratif s'est enquis de voir ce qui se fait dans d'autres communes de notre canton (et très peu ou quasiment rien n'y est fait par les communes) ou ailleurs avec des exemples assez variés dans d'autres cantons dans lesquels les prérogatives communales sont différentes qu'à Genève.

Fort de ces exemples et conformément à sa volonté de transparence, notre Conseil souhaite que la Ville de Carouge aille plus avant dans le sens voulu par la LIPAD et améliore sa communication spontanée au public, ceci dans un esprit de proximité entre les autorités et citoyennes et citoyens.

A ce jour, ce sont essentiellement les communications que nous effectuons lors des séances mensuelles du Conseil municipal et les sujets que nous développons tant dans le journal Vivre Carouge que sur le site Internet de la commune qui constituent l'essentiel de l'information spontanée du Conseil administratif.

Pour faire mieux, et c'est notre souhait, nous entendons suivre progressivement les pistes suivantes :

Sur notre site Internet (dont les possibilités techniques sont plus que limitées) nous entendons ouvrir une rubrique qui pourrait relayer, par exemple une fois par mois, les informations générales faisant écho aux décisions du Conseil administratif ;

Sur le plus long terme et au gré de la nécessaire évolution de nos outils de communication, nous souhaitons explorer comment ces informations générales pourraient également se voir relayées par une application.

Bien sûr, nous devons ajuster ces développements prévus aux ressources à disposition pour rassembler, trier et publier les informations ayant un intérêt pour le public.

Enfin, et au-delà de cette information publique, le Conseil administratif souhaite conserver une attention particulière à l'information en primeur du Conseil municipal, en particulier pour les sujets qui relèvent de ses travaux ou des problématiques qu'il traite.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 013-2021 de M. Baertschi concernant l'exploitation de terrasses dans les cours et jardins

Pour rappel, M. Baertschi s'inquiétait de l'exploitation de terrasses dans les cours et jardins et demandait comment le Conseil administratif gérait cette problématique dans le respect des dispositions légales.

La réponse est la suivante.

La réglementation en vigueur pour l'exploitation d'une terrasse d'établissement public est applicable à toutes les terrasses qu'elles soient situées sur domaine public ou domaine privé du territoire de la Commune. Selon l'art. 4, al. 2 de la LRDBHD, les terrasses peuvent être installées sur domaine privé, moyennant accord du propriétaire du terrain.

Lors d'une demande de changement d'affectation d'une cour privée en terrasse pour un établissement public, l'art 1, chapitre 1 de la loi sur les constructions et installations diverses, stipule que :

1 Sur tout le territoire du canton nul ne peut, sans y avoir été autorisé :

b) modifier même partiellement le volume, l'architecture, la couleur, l'implantation, la distribution ou la destination d'une construction ou d'une installation ;

A ce titre, l'installation d'une terrasse dans une cour constitue un changement de destination. Le projet doit dans ce cas faire l'objet d'une requête en autorisation de construire (APA = procédure en autorisation accélérée, ou encore DD = demande définitive) et le préavis de la commune est sollicité.

La proposition de préavis communal est la plupart du temps élaborée par le SURB et soumise pour validation au Conseil administratif. Pour la rédaction du préavis qu'il soumet, le SURB s'appuie notamment :

- Sur la consultation des autres services carougeois pour les questions spécifiques (p. ex arborisation, déchets, etc.)
- Sur le cadre défini par le plan directeur communal, et plus largement par les directives du CA (p. ex plan de législation)
- Sur le cadre légal et les pratiques administratives en vigueur.

Le Conseil administratif et les services de l'administration communale veillent à la tranquillité des citoyen.ne.s et anticipent, dans la mesure du possible, les éventuelles nuisances issues d'une nouvelle installation. Il y a bien prise en compte de cette dimension, qui implique parfois un arbitrage entre demande de tranquillité des citoyen.ne.s et besoin d'une animation qualifiante pour la collectivité. Il est par ailleurs évident que dans ce cadre, la situation sur rue ou sur cour exige des pesées d'intérêt différenciées.

Le Département est tenu de publier les informations concernant des autorisations de construire. Selon la LCI

Art. 3 Procédure d'autorisation al.1 Toutes les demandes d'autorisation sont rendues publiques par une insertion dans la Feuille d'avis officielle. Il est fait mention, le cas échéant, des dérogations nécessaires.

al. 2 Pendant un délai de 30 jours à compter de la publication, chacun.e peut consulter les demandes d'autorisation et les plans au département et lui transmettre ses observations par une déclaration écrite.

L'article 145, al 1, LCI précise que toute décision prise par le département en application de la présente loi ou des règlements prévus à l'article 151 peut être déférée au Tribunal administratif de première instance. Il est évident qu'une telle procédure est lourde à supporter par un privé, et ce sont le plus souvent les collectivités, des propriétaires voisins ou des associations qui lancent de telles procédures. Dans la pratique, la situation la plus fréquente est que la personne opposée au projet se retourne vers l'administration communale ou vers le Conseil administratif.

Les services concernés de la commune se tiennent à disposition pour répondre à toute question plus précise concernant un cas particulier.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Voignier : Piscine – contrôle et personnel

M. Voignier rappelle que, comme pour la bibliothèque notamment, un contrôle des pass covid doit être effectué à la piscine de Carouge. Aujourd'hui, une jeune fille s'occupe de ce contrôle, qui se passe beaucoup mieux que lorsque la personne précédente s'en occupait. Cela dit, il conviendrait que les personnes en charge du contrôle des pass covid et qui représentent donc la ville de Carouge soient identifiables, et non pas simplement couchées sur un banc en attendant que l'usager arrive, ce qui est une drôle de carte de visite pour la commune. Un gilet ou un t-shirt « Ville de Carouge », par exemple, serait un moyen intéressant. M. Voignier a lui-même vécu la situation qu'il a évoquée et il sait qu'en tout cas un courrier dans ce sens a été envoyé à la mairie.

Mme Lammar prend note de cette remarque judicieuse.

M. Voignier : Mâts

M. Voignier relève que la délibération qui a été votée pour les mâts sur les tours de Carouge est en force, puisque le délai référendaire est échu. Il souhaiterait savoir où en sont les travaux.

Mme Molinari apportera une réponse lors de la prochaine séance.

M. Voignier : Sécurité avenue Vibert

La troisième question de M. Voignier concerne un problème de sécurité qui avait déjà été relevé il y a quelques années mais qu'il a pu à nouveau constater deux fois, cette semaine et la semaine dernière. À l'avenue Vibert, une patrouilleuse scolaire fait traverser les enfants à un endroit où il y a deux voies dans un sens et une voie dans l'autre. Souvent, sur une des voies, le bus cache la visibilité quand la patrouilleuse scolaire veut faire traverser les enfants ou, du reste, quand d'autres personnes utilisent ce passage piéton. Les autres voitures ne savent pas nécessairement pourquoi le bus ou un autre véhicule s'est arrêté et elles ne s'arrêtent donc pas forcément. Une deuxième patrouilleuse scolaire serait peut-être nécessaire à cet endroit. En ville de Genève, il y a souvent deux patrouilleuses scolaires aux grands carrefours, de même qu'à Veyrier, à un endroit compliqué où se trouve un îlot central. M. Voignier ajoute qu'il est un peu étonné que ces difficultés n'aient pas été remontées par la voie normale, parce que ce problème est flagrant.

Mme Hiltpold relève qu'en effet, la voie usuelle veut que la patrouilleuse, lorsqu'elle ne se sent pas en sécurité, le remonte à la cheffe d'équipe, laquelle le remonte au chef de poste qui, lui-même, le remonte à Mme Hiltpold. En l'occurrence, cette dernière n'avait pas ces informations. Elle sait que deux ou trois plantons sont un peu compliqués, notamment celui à l'angle de la rue Dauphin et de la rue du Collège, où la patrouilleuse fait passer les enfants sur trois passages piétons différents. Normalement, ce planton est destiné à être utilisé sur deux passages piétons. Il faudra régler cette question avec la patrouilleuse et expliquer aux parents et enfants que seulement deux passages, et non pas quatre, sont protégés, parce que la patrouilleuse n'arriverait sinon pas à faire traverser tous les enfants. Concernant l'avenue Vibert, une réflexion pourra être menée sur la nécessité de mettre une deuxième patrouilleuse. Mais il faut bien s'imaginer que mettre deux patrouilleuses à un même passage piéton comportant un îlot central serait assez coûteux. Il faudra étudier si des alternatives seraient envisageables pour améliorer la situation. Sauf erreur, ce passage avait fait l'objet par le passé d'une pétition pour qu'un feu y soit installé, au vu des problèmes que M. Voignier a mentionnés. Mais il s'est avéré qu'il n'était pas possible de mettre un feu à cet endroit-là.

M. Voignier précise que ce n'est pas la patrouilleuse scolaire qui est venue vers lui pour lui faire part de ce problème, sinon il l'aurait renvoyée vers son chef d'équipe, mais des parents. Un accident a eu lieu cet été : un jeune s'est fait renverser sur ce passage piéton. Cela a éveillé certaines craintes, parce que cet accident s'est passé en pleine journée, avec un certain nombre d'enfants présents dans le périmètre. C'est donc cet accident qui a suscité cette réflexion de la part de parents d'enfants qui utilisent tous les jours ce passage piéton pour aller à l'école. M. Voignier précise encore que le jeune qui a été renversé n'a pas été gravement blessé, il a juste été conduit à l'hôpital pour un contrôle.

Mme Uldry - Ruches

Mme Uldry rappelle que, le 25 mars 2021, le PLR a déposé une motion pour l'installation de ruches sur le territoire carougeois. Elle souhaite des nouvelles de cette motion. La commune a-t-elle pu prendre contact avec des associations et étudié la possibilité d'installer ces ruches ? Par ailleurs, Mme Uldry a parlé plus tôt des bons carougeois, qui ont un franc succès. Elle souhaite quand même relever que c'est une motion PLR qui a demandé la mise en place de ces bons.

Mme Molinari note qu'en effet, cette action est issue d'une motion PLR qui avait été soutenue à l'unanimité par le Conseil municipal. Concernant les ruches, le service des espaces verts a effectivement contacté des associations mais également des services cantonaux, et d'autres contacts sont encore en cours – Mme Molinari ne se rappelle plus exactement lesquels, mais elle pourra apporter ultérieurement des informations plus complètes. Il s'avère qu'aujourd'hui, à Carouge, il existe un nombre très important de ruches, ce qui pose la question de la compétition entre les abeilles sauvages et les abeilles qui vont dans ces ruches. L'on se rend compte que, paradoxalement, avoir encore plus de ruches n'aurait pas pour effet d'améliorer la pollinisation. En ville de Genève, des entreprises ont même décidé, pour cette raison, d'enlever les ruches qui se trouvaient sur leur toit.

Mme Merle : Stationnement deux-roues motorisés

La question de Mme Merle s'adresse à Mme Hiltbold, qui a expliqué dans ses communications que, suite à la décision de l'Etat de mettre fin à la tolérance du stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs, une campagne de sensibilisation avait actuellement lieu à Carouge, mais en fait également dans tout le canton. Mme Hiltbold a indiqué que la pose de cravates de sensibilisation avait lieu dans certains secteurs seulement, ceux où de nouvelles places deux-roues motorisés avaient été créées. Mais Mme Merle se demande s'il ne serait pas préférable de distribuer ces cravates sur l'entier du territoire parce que, dès le mois de novembre, les amendes seront malheureusement distribuées sur l'entier du territoire, et non pas seulement dans les zones où la campagne de sensibilisation aura lieu.

Mme Hiltbold précise qu'il a été expressément demandé que la campagne tant de sensibilisation que de répression n'ait lieu que dans ce secteur de Carouge. Il n'y aura donc pas de répression sur l'entier du territoire communal, puisque le souhait est vraiment d'offrir d'autres possibilités de parking. Ces aménagements, de la compétence du dicastère de Mme Molinari, sont réalisés par étape. Il a donc été décidé de faire de la prévention et de la répression uniquement dans les secteurs où des places supplémentaires sont offertes, ce qui est le cas dans ce premier secteur.

Mme Merle se demande si cela n'implique pas une inéquité de traitement entre usagers, laquelle risque d'être relevée par certains, à savoir que telle personne s'est garée dans la rue A et a été amendé, tandis que telle autre s'est garée dans la rue B et ne l'a pas été.

Mme Hiltbold explique qu'il y avait deux options. La première consistait à attendre que l'ensemble du territoire ait été retravaillé et que les places deux-roues motorisées soient en suffisance, ce qui aurait largement reporté cette campagne de prévention. La deuxième option consistait à procéder par étape. C'est cette dernière option qui a été choisie : le secteur N1 a été terminé récemment et le prochain secteur suivra dans quelques mois. Mais il y a effectivement un risque d'inégalité de traitement – cependant, le nombre de places n'est pas non plus le même dans les différents quartiers.

M. Peterschmitt : Consultation de la jeunesse

La question de M. Peterschmitt fait suite à une commission des affaires sociales qui avait été consacrée à l'état de la jeunesse à Carouge. Certaines situations urgentes ou précaires, en matière aussi bien sociale que culturelle, avaient été relevées. M. Peterschmitt souhaite savoir si la consultation de la jeunesse, qui vise à connaître les besoins des jeunes, a été lancée. Il sait qu'au niveau communal, il

faut du temps pour mettre en place les projets, mais il a envie que les jeunes d'aujourd'hui puissent profiter de ce qui sera mis en place.

Mme Hiltbold relève qu'il faut distinguer deux choses. En commission, un point de situation avait été fait sur l'état de la jeunesse post-covid. Un certain nombre de problématiques avaient alors été évoquées qui inquiétaient la commune et sur lesquelles le SAS avait mis un certain accent. La consultation envisagée sera, elle, plus large. Elle portera sur les besoins du futur. Mettre en place une consultation citoyenne pour les jeunes n'est pas si facile que cela, mais les services y travaillent. Mme Hiltbold conçoit que sa réponse puisse être frustrante et elle espère pouvoir donner des informations plus précises prochainement.

M. Chérix : Paiement en avance pour le parascolaire

M. Chérix a été interpellé par plusieurs parents d'élèves qui sont surpris de devoir payer en avance les frais de prise en charge de leurs enfants par le GIAP, ce qui est souvent source d'oublis, voire de rappels.

Mme Hiltbold explique que le GIAP s'est doté de nouveaux outils informatiques qui permettent aux parents de s'inscrire en ligne et de bénéficier d'un compte où de nombreuses informations peuvent être transmises. Ils peuvent aussi créditer financièrement ce compte pour payer en avance leurs factures. Des rappels sont faits, mais les parents ne sont pas pénalisés s'ils n'ont pas payé en avance. Mme Hiltbold pourra donner davantage d'informations lors de la prochaine séance. De ce qu'elle a entendu, les factures parvenaient auparavant aux parents plus régulièrement. Aujourd'hui, il y a deux facturations par année. Si les parents n'ont pas crédité leur compte à l'avance, ils se retrouvent à devoir payer une plus grosse facture qu'auparavant, ce qui a été une surprise pour certains parents. Mme Hiltbold relève que le GIAP doit gérer l'accueil de 26'000 enfants sur tout le canton, dont plus de 1'000 à Carouge. Les nouveaux outils informatiques ont pour objectif de simplifier la situation tant pour le GIAP que pour les parents. Il faut un peu de temps pour que les personnes s'habituent à ce nouveau système. Mme Hiltbold ajoute qu'au niveau de la facturation, les méthodes ne sont toujours pas les mêmes entre la commune qui facture les repas et le GIAP qui facture la prestation d'encadrement.

M. Fraomene : Fontaine place d'Armes

Durant l'été, M. Fraomene a pu constater que, quand les enfants jouent dans la fontaine de la place d'Armes, beaucoup d'eau se déverse sur la route dès qu'il y a un peu de vent. Non seulement cela gaspille de l'eau, mais en plus c'est dangereux pour les utilisateurs de la route, qui se rendent compte parfois à la dernière minute que de l'eau se trouve sur la route, ou qui sont aveuglés par la réflexion du soleil. Comme l'été vient de se terminer, M. Fraomene propose que la commune prévoie, d'ici le prochain été, une solution pour éviter cette situation.

Mme Molinari prend note de cette proposition.

M. Fraomene – Suivi de motion

La deuxième question de M. Fraomene concerne la motion que le PLR avait déposée au mois de janvier pour le fonds de soutien aux commerçants et artisans carougeois durant les travaux. Il souhaite savoir où en est cette motion qui, comme les participants ont pu s'en rendre compte ce soir, aurait pu être utile dans le cadre de la piétonnisation de la rue Saint-Joseph.

Mme Molinari indique que ses services ont travaillé sur cette motion mais que les démarches ne sont pas encore abouties, parce que la priorité a été fixée sur les bons carougeois et sur le fonds de solidarité qui a été mis en place récemment, comme elle l'a annoncé dans ses communications. Le travail sur ces deux mesures a demandé énormément d'énergie et de ressources en personnel. Mme Molinari ajoute que, d'après les discussions qui ont eu lieu en commission, le fonds mentionné par M. Fraomene n'aurait pas pu servir dans le cadre de la rue Saint-Joseph puisqu'il serait dévolu à des travaux de

caractère exceptionnel. Des travaux de pose de coffrets électriques dans des trous de 60 centimètres ne rentreraient bien sûr pas dans ce cadre.

M. Fraomene demande si les motions sont traitées par ordre de dépôt ou par ordre d'une priorité que le Conseil administratif fixerait lui-même.

Mme Molinari répond qu'elles sont traitées en fonction de l'urgence. En l'occurrence, l'urgence était clairement de soutenir les commerçants par le biais des bons solidaires. Il faut effectivement prioriser, puisqu'il est impossible de suivre tous les lièvres en même temps. En outre, aucun chantier énorme n'est prévu actuellement, raison pour laquelle le fonds mentionné par M. Fraomene peut être mis en place à plus long terme. Mme Molinari ajoute qu'elle n'est pas certaine que même le chantier Vibert-Sardaigne rentrerait dans le cadre de la motion.

Mme Lammar précise qu'un tableau de suivi est tenu sur le traitement des questions et des motions, pour ne pas oublier, par mégarde, de traiter une question ou une motion. Le Conseil administratif essaie de répondre le plus rapidement mais, en fonction de la complexité du problème posé ainsi que de la disponibilité des services, il arrive qu'une réponse ne puisse pas être apportée immédiatement. Mme Lammar ajoute que le tableau de suivi se trouve sur CMnet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30.